

Ventavon INFO

n°54 - Décembre 2020

La fibre arrive à Ventavon !

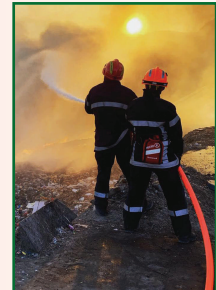


Décembre 2020, au lieu-dit Saint-Martin : le fourgon de l'ACT embourbé puis sorti in extremis avant qu'il n'y ait trop de neige

Brûlage des déchets verts

Afin de préserver la qualité de l'air, l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département quelle que soit la période de l'année. L'élimination des déchets verts doit donc se faire en déchetterie. Des dérogations à l'interdiction de brûlage existent toutefois, elles s'appliquent aux déchets verts issus de débroussaillage obligatoire (uniquement sur les communes soumises à obligation de débroussaillage comme VENTAVON), dont le brûlage est autorisé sous certaines conditions. En effet, faire du feu comporte des risques et il appartient aux intéressés de respecter OBLIGATOIREMENT les consignes suivantes :

- informer les pompiers (18 ou 112) le matin même, en précisant la localisation de l'emploi du feu,
 - la période verte semble la plus appropriée du 15 septembre au 14 mars
 - profiter d'un temps calme,
 - effectuer le brûlage entre 10 h et 15 heures,
 - ne jamais laisser le feu sans surveillance,
 - disposer de moyens permettant une extinction rapide,
 - éteindre totalement le feu avant le départ du chantier.
- Attention : l'emploi du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h en toutes périodes. Dans le doute, mieux vaut reporter le brûlage.



ISDND, le 27 juillet 2020, incendie des déchets



A Faye, le 25 juillet 2020, incendie sur 3 ha de pré



A la cité du Beynon, le 22 novembre 2020, maison squattée en feu



RD 942



Conseil municipal du 28 octobre 2020

Mot du maire

Chers Ventavonnais,

2020, une année étrange qu'on aurait envie d'oublier, tant les mesures sanitaires à respecter et le couvre-feu en vigueur nous contraignent et nous obligent à prendre conscience que la pandémie de la Covid 19 est toujours là. Il nous faut donc redoubler de prudence et s'armer de patience.

La Fibre optique arrive sur Ventavon, voilà par contre une bonne nouvelle. Jean-Luc Lang, conseiller municipal, qui suit le dossier à la trace vous expliquera en détails la progression de ce déploiement de la fibre sur notre territoire communal. Une avancée technologique qui devrait faciliter nos démarches administratives et nos paiements qui sont de plus en plus dématérialisés et donner l'accès à Internet à très haut débit à tous.

L'enquête publique réalisée du 16 octobre au 16 novembre relative au projet de l'ISDND du Beynon pour proroger la durée de l'exploitation du stockage des déchets jusqu'en 2026 a permis de recueillir les doléances des habitants, notamment sur les nuisances olfactives. Le commissaire enquêteur après s'être informé des tenants et des aboutissants des diverses problématiques soulevées par les participants et des réponses données par le porteur du projet a rédigé un rapport de 27 pages et donné un avis favorable.

Pour notre part et pour ne pas donner un blanc seing à cette prorogation que nous avons votée, j'ai donc acté également sur ce rapport d'enquête nos desideratas et nos questionnements quant à la conformité du projet par rapport à la demande initiale. Nous nous sommes également rendus plusieurs fois

en préfecture pour avoir quelques garanties en ce qui concerne la sécurité et la salubrité publique.

Quoi qu'il en soit, avons nous un autre choix ?

L'enjeu est trop important et les sites d'enfouissement des déchets ne sont pas légion. La décision finale appartient à l'Etat et ce sera la Préfète des Hautes-Alpes qui la donnera dans les semaines à venir.

De toute façon, une chose est sûre, c'est que nous devons changer nos mauvaises habitudes et nous infliger une discipline rigoureuse de tri. En effet, les objectifs du gouvernement sont de baisser d'au moins 50% le tonnage de nos déchets ultimes d'ici 2025.

La rubrique « Trombinoscope » des nouveaux élus initiée dans le dernier bulletin continue à la demande des Ventavonnais, mais cette fois-ci avec les anciens élus. Une manière de présenter succinctement l'équipe municipale.

La rubrique historique vous présentera l'état instructif de la commune en 1789 signé des deux premiers maires de Ventavon et de quelques extraits d'un mémoire sur la statistique des Hautes-Alpes signé du préfet Bonnaire. Ce sera l'occasion de publier le tableau des maires de Ventavon depuis la Révolution. Mon prédécesseur, Roger Febvre, décédé dernièrement, y figure en bonne place avec ses trois mandats de 1995 à 2014. Nous lui rendons hommage dans nos colonnes.

Avec toute l'équipe municipale, nous vous souhaitons une année 2021 pleine de certitude, d'espoir et de retrouvailles non contaminantes.

Juan Moreno



Ventavon INFO n°54

Décembre 2020
Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Hte-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2020

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 CCSB
- 3 Elections,
Régularisation
des chemins
- 4 Eau, CCID
- 5 SIVU du Beynon,
Ecole
- 8 Projet ISDND
- 11 Bientôt la Fibre
- 14 Associations
- 15 Affouage,
Solidarité 06
- 16 Trombinoscope
- 18 Roger Febvre
- 20 L'histoire des maires
- 21 Ventavon en 1789
- 3C Etat civil

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures,
sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h
En période COVID sur rendez-vous

E-mail : mairie@ventavon.fr



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Le conseil communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 93 délégués (élus des 62 communes membres), qui ont élu le 16 juillet 2020 leur président Daniel Spagnou, les vice-présidents et les délégués conseillers listés ci-dessous. Ce sont les élus qui votent les grandes orientations politiques proposées par les commissions et acceptées par le Bureau.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire est formé du président et des vice-présidents (un vice-président par ancienne communauté de communes) et de délégués conseillers, qui statuent sur les différents dossiers et actions communautaires. Il se réunit régulièrement. Les vice-présidents ont la responsabilité d'une commission qui travaille en amont les différents sujets afin de faciliter les prises de décisions lors du Conseil Communautaire. Pour ce mandat 2020-2026, le bureau est constitué de 15 vice-présidents et deux délégués :



VENTAVON

Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CCSB

Le transfert de compétence à la CCSB aurait pour conséquence l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à l'échelle du Sisteronais-Buëch. Les dispositions des PLU et cartes communales existants resteraient en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUI.

Le conseil municipal s'oppose à ce transfert de droit à la CCSB. Du fait qu'une minorité de blocage a été instaurée, elle s'appliquera si elle constitue une opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population. Cette opposition doit s'exprimer par délibération des conseils municipaux intervenant dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021.

Instauration de la déclaration préalable pour la pose d'une clôture

Cette déclaration préalable permettrait d'assurer le respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

LES MEMBRES DU BUREAU



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch



Daniel Spagnou
Président de la CCSB
Maire de Sisteron



Gérard Tenoux
1^{er} vice-président en charge de l'aide aux communes, du suivi des Maisons de Services au Public et des Agences Postales Intercommunales
Maire de Valdoile



Jean-Marc Duprat
2^{ème} vice-président en charge du développement économique et de la politique locale du commerce
Maire de Laragne-Montéglin



Françoise Garcin
3^{ème} vice-présidente en charge des questions agricoles, de la forêt et de la mobilité
Adjointe à Sisteron



Jean-Michel Magnan
4^{ème} vice-président en charge du suivi du dossier Géoparc, des grands événements sportifs et culturels et des relations avec les associations
Maire du Caire



Damien Duranceau
5^{ème} vice-président en charge du tourisme et des activités de pleine nature
Maire de Garde-Colombe



Jean-Pierre Templier
6^{ème} vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion
Adjoint à Sisteron



Martine Garcin
7^{ème} vice-présidente en charge de l'urbanisme et du logement ainsi que du suivi de l'école de musique intercommunale
Adjointe à Laragne-Montéglin



Robert Gay
8^{ème} vice-président en charge des moyens généraux, de la commande publique et de la commission des marchés
Maire de Mison



Arlette Mayer
9^{ème} vice-présidente en charge des services à la population (portage de repas, petite enfance, transports scolaires) ainsi que du suivi des programmes de valorisation du patrimoine historique bâti
Adjointe à Serres



Jean-Yves Sigaud
10^{ème} vice-président en charge du service public d'assainissement non collectif et du transfert des compétences eau et assainissement
Maire de Turriers



Philippe Magnus
11^{ème} vice-président en charge du suivi du SCoT, du programme LEADER et des politiques contractuelles de programmation financière en cours
Maire de Lachau



Alain D'Heilly
12^{ème} vice-président en charge du volet technique de la gestion des déchets (collecte et traitement des déchets, suivi de la fin d'exploitation du site de Sorbiers)
Maire de La Bâtie-Monsaléon



Juan Moreno
13^{ème} vice-président en charge de la politique de gestion des rivières et de la GEMAPI
Maire de Ventavon



Jean Schüller
14^{ème} vice-président en charge du suivi des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois
Adjoint à Trescléoux



Florent Armand
15^{ème} vice-président en charge des dossiers relatifs au numérique, du Système d'Information Géographique et du volet prévention et communication de la gestion des déchets
Adjoint à Saint-Pierre-Avez



Jean-Marie Trocchi
Conseiller-délégué aux travaux et à l'accessibilité et aux aires d'accueil des gens du voyage
Maire du Poët



Frédéric Robert
Conseiller-délégué au suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial et des questions relatives à la transition énergétique
Maire de Monétier-Allemont

ELECTIONS

Vérification de votre inscription électorale et de votre bureau de vote



Vérification

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de Ventavon, que vous n'avez pas été radié, pour connaître l'adresse de votre bureau de vote, un téléservice vous est proposé sur le site : **service-public.fr**

Inscriptions

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie ou par internet, en utilisant le téléservice proposé par le site :

service-public.fr



Inscription

Pour voter aux prochaines élections, il faudra vous inscrire avant le 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin

Sénatoriales de 2020

Ce sont 446 grands électeurs (élus départementaux et municipaux) qui ont été appelés aux urnes pour les deux tours de scrutin des sénatoriales. Pour la commune de Ventavon, trois grands électeurs avaient été désignés par le conseil municipal, Juan Moreno, Christian Chauvin et Michel Bellon.

À l'issue du second tour des élections sénatoriales, le 27 septembre 2020, Jean-Michel Arnaud (DVC) a été élu sénateur des Hautes-Alpes pour les 6 prochaines années avec 210 voix devant Patricia Morhet-Richaud (LR) 201 voix, Isabelle David (EELV) 19 voix et Laurence Leguem (RN) 5 voix.

Il y a eu 442 votants, 3 votes blancs, 4 nuls et 435 exprimés.

Vers un report du scrutin des élections régionales et départementales

Dans un communiqué du 13 novembre 2020, le Premier ministre a annoncé un projet de loi "dans les toutes prochaines semaines" qui prévoira un nouveau calendrier électoral et des aménagements à l'organisation des scrutins dans le sens des propositions du rapport de Jean-Louis Debré.

Le 23 octobre 2020, le Premier ministre a confié à M. Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, la mission d'étudier les conditions d'organisation des élections régionales et départementales en mars 2021 et l'éventualité d'un report à la fin du mois de juin 2021 en raison de la situation sanitaire.

Régularisation des chemins

La Commune de Ventavon s'est lancée dans un programme de régularisation des chemins déviés du tracé cadastral et utilisés depuis de longues années comme tels en prenant à sa charge les frais d'actes d'échange, de cession ou d'acquisition.

- Une première tranche de régularisation de chemins a été initiée en 2010 et confiée à un notaire.

- Une deuxième tranche a été confiée à Laurence Roux, juriste et employée depuis avril 2019 à la mairie de Ventavon.

Le Code Général des Collectivités Territoriale permet au Maire d'authentifier les actes pour le compte de la commune, la seule condition étant que celle-ci soit partie à l'acte. Le Maire est ici l'entité juridique qui officie au même titre que peut le faire un Notaire. Il agit en qualité d'agent de l'Etat. La commune doit désigner un membre du conseil pour qu'il soit signataire pour le compte de la mairie.

Le travail de constitution d'un dossier est important. Il faut demander les relevés hypothécaires, des copies des titres de propriété auprès de la publicité foncière. Il faut également s'assurer de l'état civil des parties et de leur capacité juridique, puis rédiger le projet d'acte avant de l'envoyer pour avis aux propriétaires.

En ce début d'année 2021 et pour que ces régularisations se concrétisent, nous demandons aux personnes qui recevront ces projets de bien vouloir en accuser réception aux services de la Mairie dans un premier temps, puis si le projet convient de contacter lesdits services pour fixer un rendez-vous de signature.

La commune répond ici à une demande d'intérêt général et vous rend par ailleurs un service, à vous de coopérer efficacement afin d'accélérer les démarches et nous faciliter la tâche, merci.



EAU

Prix et qualité 2019

Le conseil municipal a adopté les deux Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement 2019. Ces documents sont accessibles aux usagers et consultables sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

<http://services.eaufrance.fr>

Facture globale Eau et Assainissement

Les tarifs applicables (cf. VI 53 p10) à partir du 1^{er} septembre 2020 donnent un prix global de 2,87 €/m³ calculé avec les deux primes fixes pour un usager qui consommerait 120 m³ à l'année. Ce qui donnera une augmentation de 10 centimes par mètre cube par rapport à l'exercice 2019 pour le même usager.

Travaux de sécurisation à la source Muret à Valenty

Des travaux de sécurisation du captage de la source Muret ont été préconisés dans l'arrêté préfectoral d'exploiter. Il convient donc d'entreprendre ceux-ci en réalisant un Périmètre de Protection Immédiat et Rapproché (débroussaillage, aménagement du réseau d'assainissement) ainsi que le déplacement du poste électrique et l'enfouissement des réseaux secs. Les travaux et la maîtrise d'œuvre confiée à ICEA sont estimés à 169.740€ HT.

Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Département et de l'Agence de l'eau pour 80% du montant des dépenses.

Raccordement de la source Rouans au réseau

Les travaux de captage de cette source ont été réalisés en 2019. Il convient maintenant de procéder à la deuxième phase des travaux portant sur le raccordement de la nouvelle source au réseau existant estimé à un montant de 661.619,24€ HT. Se rajoute également la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau Saunier pour un montant de 37.415€ HT. Soit un total de 699.034,24€ HT.

Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Département à 30% et de l'Agence de l'eau à 50%. La consultation des entreprises pour cette deuxième tranche (raccordement au réseau) est en cours d'analyse.

Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code) ;

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales).

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou son adjoint et de 6 commissaires titulaires (ou de leurs suppléants) désignés sur proposition par la Direction Générale des Impôts Directs.

TITULAIRES

J. Moreno
J. Cheval
G. Beynet
M. Bellon
C. Chauvin
J-L. Lang
A. Benistant

SUPPLEANTS

C. Chauvin
S. Chastel Gabet
A. Bederian
S. Latard
R. Roumieu
N. Montesinos
N. Bouchet

Paiement de proximité pour votre facture d'eau

Vous avez deux possibilités de paiement mentionnées sur votre facture d'eau :

1- En vous connectant au site Internet www.tipi.budget.gouv.fr et en rentrant l'identifiant de la collectivité et la référence dans les champs appropriés. Le paiement se fera donc en ligne avec les coordonnées de votre carte bancaire.

2- En vous rendant chez un **buraliste partenaire agréé** affichant le logo « Paiement de proximité » et en vous munissant de votre facture où se trouve apposé un datamatrix (ou QR code). Le buraliste pourra encaisser en toute confidentialité les recettes pour le compte de la DGFIP dans la limite de 300€ en numéraire et sans limite pour les cartes bancaires.

A ce jour, le buraliste agréé le plus près de Ventavon est :

Bureau de Tabac 9 rue de la Paix Laragne

Le but de ce nouveau service est de désengorger les perceptions locales et s'adresse aux contribuables qui rencontrent des difficultés avec internet ou qui ne disposent pas de comptes bancaires. Cela permet également d'avoir une amplitude des horaires d'ouverture.

Malgré tout, vous pouvez encore payer en espèce ou en chèque au Centre des Finances publiques de Laragne au 16 rue de Grenoble.

NOUVEAU !



SIVU du Beynon

Les statuts du SIVU du Beynon ont été modifiés à la demande des deux communes membres : Upaix et Ventavon.

Le comité syndical sera composé de 5 délégués par commune et la durée de leur fonction suivra la durée de leur mandat de la collectivité représentée.

Pour Ventavon, le conseil municipal a désigné : Juan Moreno (maire), Gérard Beynet, Agnès Benistant, Michel Bellon et Christian Chauvin.

Pour Upaix : Florent Martin (maire), Géraldine Coulaud, Nicolas Truphème, Christian Bernard et Jérôme Fournier.

Le bureau du comité syndical est quant à lui composé des maires des deux communes ou leurs représentants et de quatre membres élus par le comité syndical :

Président : Christian Chauvin

Vice-président : Nicolas Truphème

Secrétaire : Agnès Bénistant

Secrétaire adjoint : Florent Martin

Espaces extérieurs de l'ELM

Les aménagements des espaces extérieurs autour de l'ELM sont terminés. On s'aperçoit avec satisfaction qu'ils sont bien utilisés et agréables.

L'interrupteur de l'éclairage public du boulodrome est coupé pendant la période hivernale.

Boîtes à idées pour Ventavon

Une idée, un projet, une animation, une amélioration pour Ventavon.

La commission communale «Communication» vous propose une Boîte à idées où chaque habitant peut déposer ses remarques, quelles qu'elles soient, sportives, culturelles, sur la vie de la commune, sur son aménagement, sur son embellissement. Il s'agit simplement de recueillir l'expression de tous, de refléter les préoccupations des uns et des autres et de permettre une participation active à la vie communale. Il n'y a pas d'âge limite pour nous écrire : cela concerne tous nos habitants et visiteurs, jeunes et moins jeunes. Soyez acteur de la vie de la commune en déposant vos idées.

- par e-mail : mairie@ventavon.fr

avec comme objet : «Boîtes à idées pour Ventavon»

- ou par courrier postal : Mairie 05300 Ventavon

Toutes les propositions seront étudiées par l'équipe municipale. Il n'y a pas de délai pour la réponse mais nous ferons au mieux de nos possibilités ! N'oubliez pas que vous pouvez également contacter et rencontrer Monsieur le Maire et ses adjoints pendant leurs permanences en Mairie.

ECOLE

Tarifs de la restauration scolaire

L'entreprise Lou Jas de Château-Arnoux a été retenue pour la restauration scolaire des trois communes du RPI : Claret, Monétier-Allemont et Ventavon.

Le prix du repas a subi une diminution de 9 centimes par rapport à l'année passée, soit de 5,28 € à 5,19 € à partir de cette rentrée 2020/2021.

Le tarif des repas appliqué sera identique pour les trois communes. La charge des parents est de 2,85 € et la part communale est de 2,34 € - (délibération 4/09/2020)

Aide au nettoyage et service de cantine

Madame Guorado, employée en appui à Françoise Gras suite au protocole de désinfection des locaux mis en place à cause de l'épidémie de coronavirus, arrive en fin de contrat de travail au 30 novembre 2020. Valérie Bittoni la remplacera pour cette tâche pendant 2 heures par jour scolaire.

Cantine, réservation et paiement avec 3D OUEST

D'autres heures devraient être attribuées à Valérie Bittoni pour la gestion (logiciel 3D Ouest) des inscriptions et des paiements de la garderie et cantine scolaire.

Pour une meilleure organisation, et en accord avec l'Entreprise de restauration « LOU JAS », notre fournisseur, nous vous demandons pour la rentrée 2020 de **nous signaler le vendredi, les jours où votre enfant mangera à la cantine la semaine suivante**, ceci afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles et assurer un service de qualité au niveau de la préparation des repas.

Pour l'ensemble des enfants domiciliés à Ventavon, accueillis dans tout le regroupement scolaire de Claret, Monétier-Allemont et Ventavon, les réservations et paiement devront se faire jusqu'au dimanche 23h55 au préalable en ligne en vous connectant sur le site enfance 3D OUEST par le lien suivant :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/ventavon>

Le carnet de cantine est toutefois maintenu et il convient de continuer à l'utiliser régulièrement en y mentionnant l'inscription à la semaine, par OUI ou NON, avec votre signature, pour les 4 jours à venir. De même, un repas réservé sera systématiquement facturé, sauf en cas d'absences justifiée pour raison grave ou maladie et exceptionnelle, signalée avant 8h30 le jour même en appelant la cantine de Ventavon au 04.92.66.48.45.

Aucune inscription ou annulation de dernière minute ne peut être acceptée et le repas réservé sera facturé. De même, il ne pourra pas être servi de repas non réservé.

Garderie

de 7h30 à 8h25 et de 16h30 à 18h

Vous pouvez inscrire vos enfants à la garderie jusqu'à l'heure du début de celle-ci. Le paiement se fait en ligne comme la cantine.



Projet privé de parc photovoltaïque

Un projet de parc photovoltaïque sur des terrains privés situés à l'adroit du torrent du Beynon (aux lieux-dits Routier, Fayolle...) est étudié par la société *Eco Delta* spécialisée dans les énergies renouvelables. Les parcelles retenues représenteraient une quarantaine d'hectares et produiraient avec une puissance de 33MWc, 50.820MWh/an en se basant sur un potentiel de 1540h de production solaire.

Cette production d'électricité irait rejoindre par câbles enterrés la ligne à haute tension de 63.000 volts en passant par la route forestière de Bonsecours et le chemin de Lafitte.

Pour cela, il était indispensable pour la société *Eco-Delta* d'obtenir l'avis favorable du Conseil municipal de la commune étant donné qu'une compatibilité avec le règlement d'urbanisme en vigueur est à engager pour l'obtention d'un éventuel dépôt de permis de construire à venir.

La société est venue présenter en détail au conseil municipal ledit projet, son état d'avancement et préciser les diverses étapes à engager pour le mener à bien.

Le 30 novembre 2020, le conseil municipal délibère à la majorité en donnant son accord pour la réalisation d'études de faisabilité sur le territoire de la commune en lien avec le projet de parc photovoltaïque de Ventavon sur des terrains privés. En outre, elle autorise la société *ECO DELTA* à emprunter dans le cadre de la réalisation de ces études les chemins ruraux appartenant à la commune et les voies publiques.

Résultats des mots croisés du Ventavon INFO n° 53

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	P	E	T	I	T	E	E	N	F	A	N	C	E
2	O		O	V	I	P	A	R	I	T	E		Q
3	M	A	R	E		R	U	A	D	E		A	U
4	M	I	R		D	I	X		E	L	O	G	E
5	E	L	E	V	E	S		E	L	I	R	A	S
6	S		N	A	G	E	A		I	E	N		T
7	G	O	T	H	A		T	I	T	R	E	U	R
8	O	V		I	T		E	R	E		R	S	E
9	L	O	I	N		F	L	I		L	A	U	S
10	D	I	N	E	R	A	I	S		I	S	R	
11	E	D	C		I	D	E		I	L		P	U
12	N	E	A	N	D	E	R	T	A	L	I	E	N
13	S	S		N	E	S		M	E	T	R	E	

Les mots croisés de J1 - E3 - H10 - C13 - E5

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													

- Active association ventavonnaise. Personnel
- Quatrième source de la commune. Bateaux militaires escorteurs
- A passer au plus vite surtout au milieu. Piquants
- Lieu-dit près des 4 chemins. Lettres de grise
- Aliments pour bétail. Récupère
- Récompensé. Extra-terrestre. Petite compagnie
- Premier d'une liste. Io, Titan, Europa, Ganymède...
- Début de l'incapacité. Arrosés, mais dans quel désordre !
- Cours de Ventavon portant le nom d'un ancien député du 05. Possessif
- Ancien. Mènera
- Transporte dans la capitale. Le premier venu
- Lieu-dit apparu récemment en bas de la commune
- N'a besoin de rien. Son numéro 117 est bien connu. Relève les plats

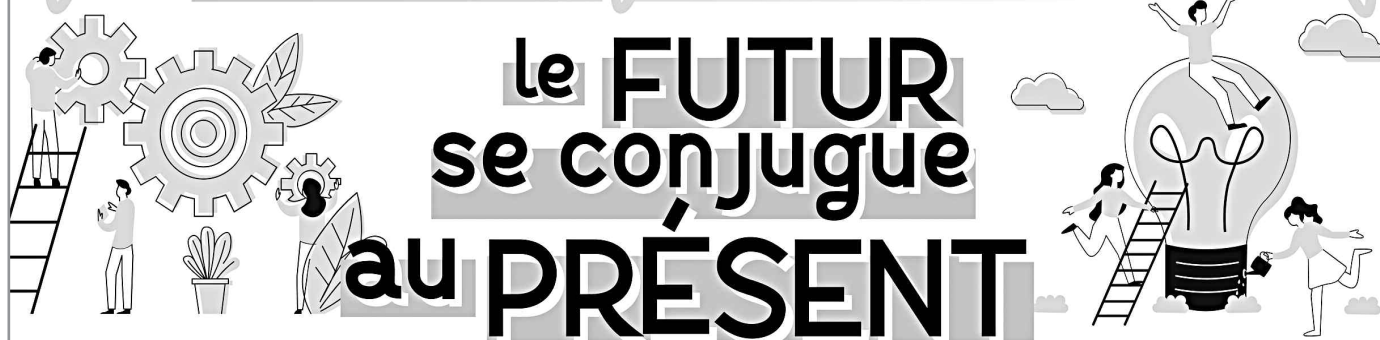
- A Quartier de Ventavon
 B Demi-jouet ou demi-célèbre tata. Prendra de force
 C Fleur ou maladie. Le chlore. Le lion par exemple
 D Dépourvus. Consonnes d'Adèle. Habitudes
 E Laminées, sans ami. De bas en haut, bataille napoléonienne. Particule
 F Le meilleur. Ajoute. Commune royale près d'Aygues-Mortes
 G Soutiendrai. Le bore
 H Affluent du Rhône. Zieutes.
 I Lettres de civilité. Haute rue de Ventavon. Cité légendaire bretonne
 J Projet de batteries EDF au Beynon. Grand col savoyard
 K Rigoureuse. Bientôt adultes
 L Seigneurs de Ventavon. Peut donner un grand mulet
 M Crochet. Famille apicole



Les défis économiques vous vous intéressent ?

Vous vous préoccupez de l'urbanisme ?

L'environnement est un enjeu crucial à vos yeux ?



À L'HEURE OÙ LE CHANGEMENT CLIMATIQUE INTENSIFIE LES RISQUES NATURELS, OÙ LA SOCIÉTÉ ÉVOLUE VERS DE NOUVELLES TECHNOLOGIES OFFRANT DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'HABITAT, LA MOBILITÉ ET L'URBANISME.

QUEL AVENIR VOULEZ-VOUS POUR LE SISTERONAIIS-BUËCH ?

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU SISTERONAIIS-BUËCH



Un SCoT c'est quoi ?



Le SCoT est un **projet commun de développement et d'aménagement du territoire sur le long terme**, unissant l'ensemble des politiques territoriales (**urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...**), afin de valoriser et de préserver le cadre de vie de l'ensemble des habitants.

Pourquoi la concertation est importante ?



Elle vous permet :

- d'avoir des informations sur toute la procédure, régulièrement actualisées.
- de donner votre avis et faire des observations.
- un travail collaboratif avec la communauté de communes, les communes, les habitants et les entreprises.

Où sont consultables les documents ?



Un dossier de concertation et un registre des observations sont à votre disposition :

- Dans toutes les mairies du territoire.
- Au siège de la communauté de communes (Sisteron).



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

La Région PACA regroupe quatre bassins de vie : le bassin Alpin composé des départements du 05 et 04, le bassin azuréen du 06, le bassin provençal du 13 et 83 et du bassin rhodanien pour le 84.

En 2019, le plan régional de prévention et de gestion des déchets s'est appuyé sur ces quatre bassins de vie pour établir à des échelles territoriales les perspectives d'évolution des quantités de déchets produites et les besoins.

Il en ressort l'obligation à chaque bassin de gérer ses propres déchets en priorité, et de disposer d'un maillage d'ISDND assurant l'application des principes de proximité et d'autosuffisance, intégrant des unités de pré-traitement des déchets et limitant les risques de saturation.

Les orientations du plan visent également à introduire une dégressivité progressive des capacités de stockage des Installations de Stockage des Déchets ultimes (et non dangereux).

Dans notre bassin Alpin, il existe deux gros centres de stockage des déchets (ISDND) à Ventavon (100.000 t/an avec échéance au 31/06/2023) et Valensole (100.000 t/an avec échéance au 17/04/2023). Deux autres centres de plus petites capacités se situent à Embrun (8.550 t/an avec échéance en 2029) et Sorbiers (7.700 t/an arrivé à échéance en 2020 – réaménagement du site en juillet 2020).

Demande d'autorisation de la prorogation de la durée d'exploitation

Alpes Assainissement demande à modifier la capacité maximale de l'ISDND pour la porter de 1.600.000 tonnes à 2,06 millions tonnes, soit une capacité restante de 721.000 tonnes au 1^{er} janvier 2018. La société demande par ailleurs que l'apport annuel soit de 100.000 tonnes.

L'autorisation environnementale actuelle portant sur 1,6 millions de tonnes avait un terme au 30 juin 2023. Cependant, il s'avère que la capacité maximum va être atteinte à la fin de l'année 2020, ce qui nécessite la délivrance d'un nouvel arrêté.

Vu que cette demande touche à un élément substantiel de l'autorisation, il a été nécessaire que celle-ci soit soumise à une enquête publique. Elle s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2020.

Description détaillée du projet de ISDND faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale :

- la possibilité de traiter des lixiviats provenant d'autres ISDND (maximum 6 500 m³/an) en plus de ceux provenant du site de Ventavon (traitement par osmose inverse et dispositif d'évapo-concentration) ;
- l'augmentation de la capacité maximale de stockage de l'ISDND (2,06 millions de tonnes) et la prolongation de la durée d'exploitation jusqu'à fin 2026 ;
- une capacité d'accueil annuelle maximale de 100 000 tonnes, avec dégressivité pour atteindre 64 000 tonnes en 2025 - 2026 ;
- l'extension de la zone de chalandise à d'autres bassins de vie de la région PACA ;
- la création d'une plate-forme de maturation de mâchefers au niveau de la partie déjà exploitée du casier 3 (casier 3 Nord) ;
- le traitement de la partie encore non exploitée du casier 3 (casier 3 Sud) en mode bioréacteur ;
- le rajout d'un troisième moteur de cogénération (pour la valorisation énergétique du biogaz) et d'une seconde tour aéro-réfrigérante (liée à la valorisation énergétique du biogaz et entrant également dans le processus de traitement des lixiviats) ;
- la modification du réaménagement final ;
- la révision des limites ICPE5 du site de traitement vis-à-vis de la carrière voisine ;
- la modification des zones de stockage et l'augmentation des tonnages annuels (15 000 t/an au lieu de 10 000 t/an) au niveau du centre de tri.

Enquête publique

Le commissaire Bernard Nicolas diligent pour ce travail d'enquête a reçu les doléances de la population par e-mail ou lors de ses permanences en mairie du 16 octobre au 16 novembre 2020. Les remarques les plus récurrentes retranscrites lors de l'enquête ont été à propos des odeurs, de la santé publique, de l'apport d'ordures du 06, de l'environnement, des risques d'incendie, des lixiviats et mâchefers.

Il a remis à la Préfète une conclusion motivée (voir page 8) et un avis favorable au projet le 2 décembre 2020 en recommandant toutefois au pétitionnaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre les nuisances olfactives susceptibles d'incommoder le voisinage. La préfète devrait donc donner sa décision dans les prochaines semaines et répondre ainsi à la demande d'*Alpes Assainissement*.





L'avis favorable du conseil municipal

(Délibérations des 28/10/2020 et 30/11/2020)

Le conseil municipal invité par la Préfète à émettre un avis sur cette demande répond favorablement à la prorogation de la durée d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2026 et à l'institution de servitudes d'utilité publique portant sur les terrains situés dans une bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation (pour les parcelles appartenant au domaine privé de la commune, les servitudes seront établies par convention).

Considérant les enjeux d'intérêt général du projet, les nuisances olfactives ressenties par la population, les nombreux témoignages et inquiétudes soulevées par ces désagréments, les prérogatives du conseil municipal de veiller au respect de la qualité de l'environnement et, au-delà, de garantir le bien-être de ses concitoyens, le Conseil Municipal demande que :

- le protocole de recouvrement des déchets en cours d'exploitation et en post-exploitation soit mis en œuvre de façon stricte. Ce protocole étant une garantie contre la remontée des biogaz et par conséquent des odeurs.

- l'ISDND du Beynon ne devra accueillir que les déchets du bassin Alpin (04 et 05) conformément au SRADDET, idem pour les lixiviats.

- pas de création de plate-forme de mâchefer (demande inscrite par la société incluse dans l'enquête publique, qui semble à ce jour y renoncer. Voir encadré ci-contre).

- la dégressivité devra intervenir conformément aux échanges entre la société et la commune sur les tonnages, comme suit :

2021 : 95 000 t
 2022 : 93 000 t
 2023 : 83 000 t
 2024 : 73 000 t
 2025 : 65 000 t
 2026 : 9000 t à 65000 t

- la Commune sera exempte d'une quelconque participation financière en cas d'incident.

- les aménagements post-exploitation devront être réalisés de façon à ne pas nuire à une utilisation future des parcelles communales.

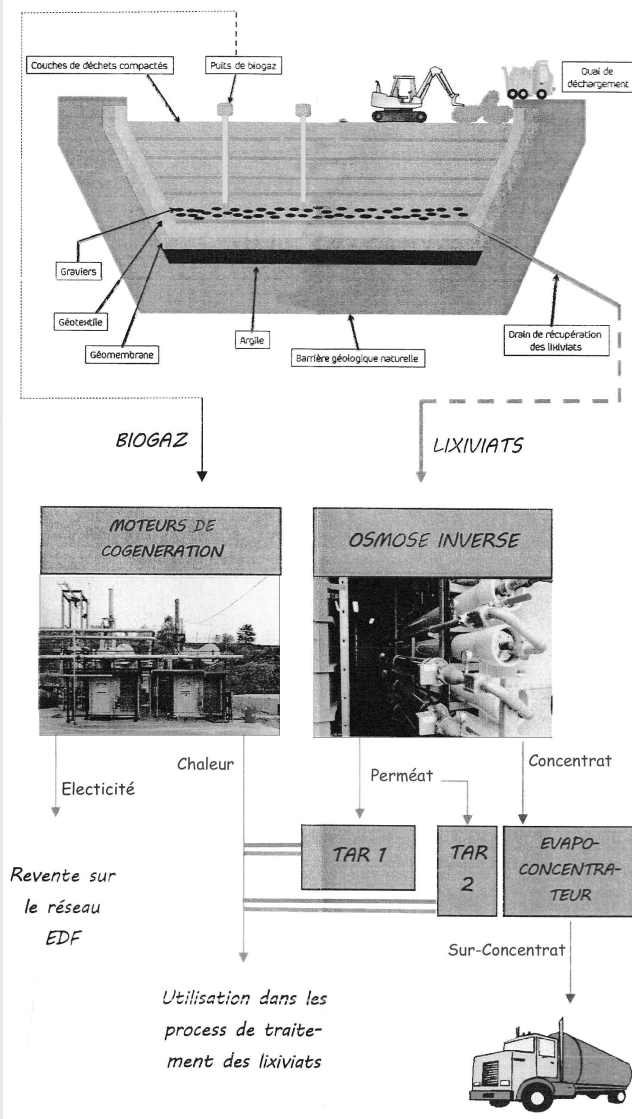
Bail prorogé

La société *Alpes Assainissement* (filiale de VEOLIA) exploite depuis le 1^{er} juillet 2003 un centre d'enfouissement de déchets ultimes et un centre de tri situés sur des terrains communaux au quartier du Beynon.

Quant au bail emphytéotique initial dont Alpes Assainissement est bénéficiaire, il avait été établi pour une durée de 19 ans au 5 novembre 2003 au 30 juin 2022.

Suite à la demande de la société de prolonger la durée du bail, le conseil municipal a validé sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2026.

Valorisation BIOGAZ et LIXIVIATS



Les travaux réalisés sur le site

- Reprise des talus Ouest et reprise de la couverture en argile sur le casier 3 Nord ce qui améliorera l'étanchéité

- Bâchage des talus autour du casier en exploitation pour diminuer les entrées d'eau dans le massif et les émanations de biogaz

- Bâchage de la zone non exploitée pour diminuer la surface ouverte

- Optimisation du dégazage de biogaz par la mise en place de l'auto-régulation moteur

- Ajout d'un système d'épuration et de filtration du biogaz en entrée moteur

- Renforcement du contrôle de la qualité des eaux souterraines par la réalisation de deux piézomètres*.

Communiqué ISDND du Beynon

* Les piézomètres sont des tubes qui permettent depuis la surface d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique.

Les piézomètres permettent de surveiller les variations de niveau de nappe, mais aussi d'y accéder pour en mesurer la qualité physico-chimique ou biologique.

...ISDND

Extrait du rapport d'enquête publique sur le projet de l'ISDND

Analyse du commissaire enquêteur

Le dossier mis à disposition du public compte 4 classeurs, le public n'a certainement pas pu analyser l'ensemble des informations. Aussi, on peut observer que diverses réponses à leurs préoccupations sont présentes dans le dossier. Malgré le volume du dossier, le commissaire enquêteur estime que la présentation du dossier permet de trouver rapidement le sujet recherché.

Les odeurs sont bien la nuisance citée à l'unanimité par les visiteurs. Les exploitants en connaissent bien les causes et les difficultés de traitement.

A terme, on pourrait imaginer la séparation des matières organiques à la source qui semblent être l'élément perturbateur dans la chaîne de traitement des déchets. Si elles étaient éliminées, les produits collectés seraient quasiment propres, nous n'aurions plus de fermentation, plus de biogaz, plus d'odeur, plus de lixiviat, plus d'oiseaux, plus de rongeurs... (toutes les nuisances constatées sur l'ISDND auraient disparu !), les matières récupérées seraient propres donc plus facilement recyclables. Est-ce une utopie ? Non, les innovations, les engagements du pétitionnaire, les techniques, la discipline du consommateur doivent tendre vers cette situation.

Le biogaz est récupéré au mieux avec les drains horizontaux placés à l'avance et des puits de collecte. Il contient du méthane à hauteur de 40%, conduit vers une unité de valorisation et utilisé dans un groupe de cogénération.

Le site présente de nombreuses qualités par sa position centrale au niveau du bassin de vie alpin ainsi que sa topographie, sa géologie, sa proximité du réseau routier et autoroutier, et son éloignement relatif de zones d'habitat.

Par ailleurs, l'étude de réaménagement de ce site en creux dans la plaine de la Durance devrait faciliter à terme son intégration paysagère.

Il est à noter que l'avis rendu par l'Autorité Environnementale (16 pages) a fait l'objet d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage de 38 pages qui répondent aux observations formulées.

Le maître d'ouvrage a confirmé que la plate-forme de mâchefer prévue au dossier a été abandonnée.

Le dossier présenté propose une augmentation de la capacité totale disponible, de prolonger l'activité du site jusqu'en 2026, d'améliorer la gestion de l'existant et d'intégrer les dispositions prévues dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Provence Alpes Côte d'Azur.

Le 2 décembre 2020

Bernard Nicolas

L'intégralité du rapport peut être consulté en mairie
ou sur le site ventavon.fr

Comité de Suivi du Site du Beynon

La Commission de Suivi du Site (CSS) constitue un cadre d'échange et d'information notamment sur la gestion des risques liés à l'ISDND et l'évolution de la réglementation.

Cette commission présidée par la Préfète du département des Hautes-Alpes est composée de cinq collèges. La composition de ses membres a été modifiée cette année comme suit jusqu'au 25/10/2024 :

◆ Administration de l'État :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant, inspecteur des installations classées.

◆ Elus des collectivités territoriales ou EPCI :

Juan Moreno, maire de Ventavon ou Régis Roumieu, suppléant.

Représentant de la CCSB : Alain D'Heilly, titulaire ou Frédéric Robert, suppléant.

◆ Riverains des installations ou association de protection de l'environnement :

Philippe Renouf, membre de la Société Alpine de Protection de la Nature ou Maryse Le Crom, suppléante.

Riverains (VAVED) : Maryse Charnier, titulaire ou Véronique Thiers, suppléante.

◆ Exploitants de l'installation :

Hervé Pernot, directeur Traitement d'Alpes Assainissement, avec Adrien Pernot également titulaire ou Floriane Imbard et Olivier Pocchiola, suppléants.

◆ Salariés de l'installation :

Corinne Lescure, salariée de la société Alpes Assainissement avec Laure Disdier également titulaire ou Cyril Dumont et Mohamed Bakir, suppléants.

Des personnes qualifiées peuvent être également présentes lors du CSS :

- le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

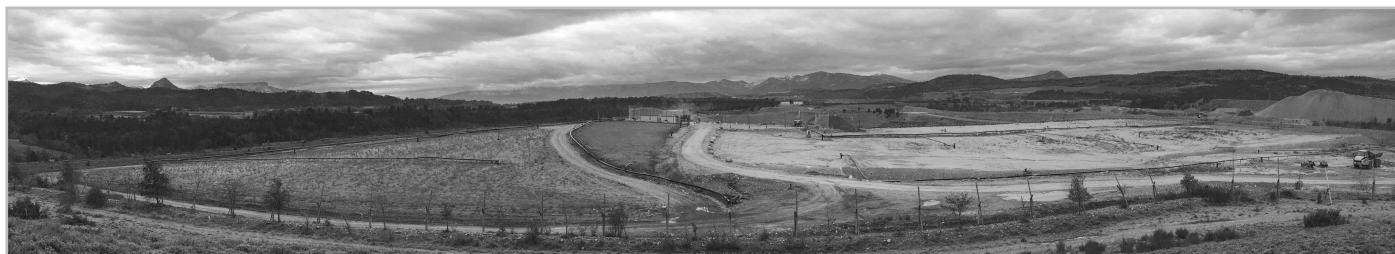
- le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant.



CSS BEYNON

Cette commission se réunit au moins une fois par an. La dernière réunion a eu lieu le 10 décembre 2020. Le compte rendu officiel détaillé est en cours de rédaction. Après validation, il sera consultable sur le site web de la préfecture des Hautes-Alpes :

www.hautes-alpes.gouv.fr



Bientôt la fibre !

Un projet d'envergure très ambitieux pour les Hautes-Alpes

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a initié avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur une procédure AMEL (*Appel à Manifestation d'Engagement Local*) visant à rendre éligible d'ici le 31/12/2022 l'ensemble des foyers haut-alpins au très haut débit. Ce projet d'envergure repose sur la mise en place de 23 Nœuds de Raccordement Optique (RNO), le déploiement de près de 5 500 kilomètres d'artères fibre optique à travers le département. Il s'adressera à terme à plus de 160 communes (*hors Gap*) et près de 134 000 foyers ou entreprises. Ce projet ambitieux représente un investissement global de près de 200 millions d'euros. La réalisation de ce réseau très haut débit ainsi que la construction des 23 RNO destinés à abriter les équipements actifs, sont assurées par la société SFR-FTTH.



La fibre optique arrive sur Ventavon !

Dans le cadre du projet départemental de déploiement de la fibre optique sur les Hautes-Alpes présenté précédemment, la mairie de Ventavon a engagé, auprès de la société SFR-FTTH et du Département des Hautes-Alpes et ce, dès le début du mois de juillet 2020, des actions préparatoires pour favoriser et accélérer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la commune de Ventavon.

Une réunion de travail a eu lieu en mairie de Ventavon le 14 octobre 2020 avec un responsable de la société SFR-FTTH et les deux responsables départementaux en charge du projet.

Cette réunion, qui s'est déroulée en présence de nombreux élus, a permis de bien caler les besoins et les attentes des parties prenantes.

Le déploiement de la fibre optique a véritablement commencé sur le territoire de la commune de Ventavon le 26 octobre 2020 et devrait s'étaler sur une période maximale de 6 mois (*soit au plus tard jusqu'à la fin avril 2021*)

C'est l'entreprise Azur Connect Technologies (ACT) qui a été choisie par la société SFR-FTTH pour réaliser tous les travaux liés à ce déploiement.

Important à savoir : le déploiement de la fibre optique va s'opérer en utilisant les ouvrages « ex France Télécom » aériens et souterrains existants sur notre commune



Opération "aiguillage" et tirage de la fibre dans les fourreaux France Télécom enfouis dans la route du Villard



un «T» fixé sur les poteaux téléphoniques comme support de la fibre optique



Souterrain

... Bientôt la fibre !

Travaux de déploiement en 3 phases

La première phase de ce déploiement, qui est initiale et préparatoire, consiste à repérer et à aménager les ouvrages « ex France Télécom » aériens et souterrains utilisables et à utiliser :

- ◆ pour les ouvrages souterrains cela consiste essentiellement à tester (c'est ce qu'on appelle « l'aiguillage ») les passages dans les différents fourreaux "ex France Télécom" enterrés qu'ils souhaitent utiliser en y plaçant une aiguille de tirage pour pouvoir ensuite y tirer la fibre ...

Par contre, si le passage est obstrué ou s'il n'y a pas de fourreau, l'entreprise ACT sera alors contrainte d'ouvrir à l'endroit où ça coince pour réparer et/ou y mettre un fourreau ...

- ◆ pour les ouvrages aériens, cela est plus simple mais moins esthétique et consiste à placer des petites équerres en « T » au sommet des différents poteaux « ex France Télécom » sur lesquelles sera placée la future fibre.

A la mi-décembre 20220, cette phase du déploiement est quasiment achevée.

La deuxième phase de ce déploiement est normalement la plus rapide : elle consiste, après les travaux préparatoires évoqués précédemment, au tirage lui-même de la fibre dans les fourreaux souterrains et dans les équerres en « T » mises en place sur les poteaux aériens.

A la mi-décembre 20220, cette phase du déploiement est bien avancée dans tous les quartiers de notre commune.

La troisième et dernière phase de ce déploiement, qui est la plus longue et la plus délicate, consiste au raccordement « optique » par soudure, fibre par fibre, de tous les nombreux tronçons de câbles de fibre tirés entre eux jusqu'au Point de Mutualisation (c'est-à-dire l'armoire qui a été mise en place et dans laquelle vont être centralisés tous les branchements optiques de la commune) ainsi que la mise en place et la connexion au réseau d'infrastructure de tous les PBO (Prise de Branchement Optique) individuels devant chaque maison, entreprise ou bâtiment qui possède une adresse sur le territoire de la commune de Ventavon (380 adresses recensées à ce jour et probablement environ 360 branchements potentiels effectifs).

A la mi-décembre 20220, cette phase du déploiement n'a pas encore commencé.

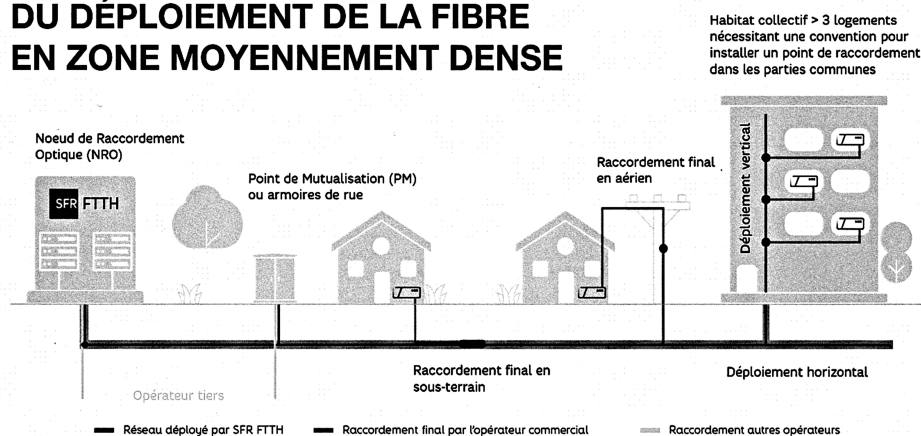
Pour bien comprendre les termes et les principes de déploiement, voici un schéma explicatif (ci-dessous) pratique et pédagogique :



Aérien



SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



En pratique : une fois les travaux finis, comment avoir la fibre optique chez moi ?

1. Je contacte le fournisseur d'accès Internet de mon choix pour savoir s'il propose une offre FTTH à mon domicile.
2. Si c'est le cas, je souscris une offre auprès du fournisseur d'accès à Internet. Il se déplacera à mon domicile pour réaliser le raccordement final.

SFR-FTTH : Société Française de Radiotéléphonie - Fiber To The Home (Fibre optique jusqu'au domicile)

Futur réseau de fibre optique sur Ventavon

Tout d'abord, il existe un site internet très bien conçu et qui permet d'avoir beaucoup d'informations et de renseignements pratiques sur le projet de déploiement de la fibre sur le département des Hautes-Alpes :

lafibre05.fr

Le futur réseau de distribution de la fibre sur Ventavon (*cerclé sur le plan ci-dessous*) a été raccordé sur un réseau fibre de transport qui traverse Valenty par l'intermédiaire d'une armoire «Point de Mutualisation» (*voir photo ci-contre*) qui est connectée dessus (*PM représenté par un petit carré noir sur le plan ci-dessous*).

Le réseau fibre de transport sur lequel notre futur réseau de distribution de la fibre est raccordé, est, quant à lui, connecté au Noeud de Raccordement Optique de Laragne (*NRO représenté par un pentagone gris au niveau de Laragne sur le plan*).



Point de Mutualisation (PM) à Valenty

Un PBO devant chaque maison «adressée» financé par la Région et le Département

Important et à noter : les travaux de mise en place de la structure de notre futur réseau fibre, et qui sont en train d'être réalisés par l'entreprise Azur Connect Technologies pour le compte de la société SFR-FTTH, sont entièrement financés par la Région et le Département des Hautes-Alpes et s'arrêteront devant chaque maison, entreprise ou bâtiment par un Point de Branchement Optique, matérialisé par un accessoire (*petite armoire ou autre selon le cas*) et dans lequel l'extrémité d'une fibre sera en attente du raccordement final.

Chaque PBO aura une « route optique » unique jusqu'à l'armoire Point de Mutualisation (donc pas de connexion de plusieurs fibres individuelles sur une même fibre).

Raccordement final effectué par l'opérateur Internet de votre choix et à vos frais

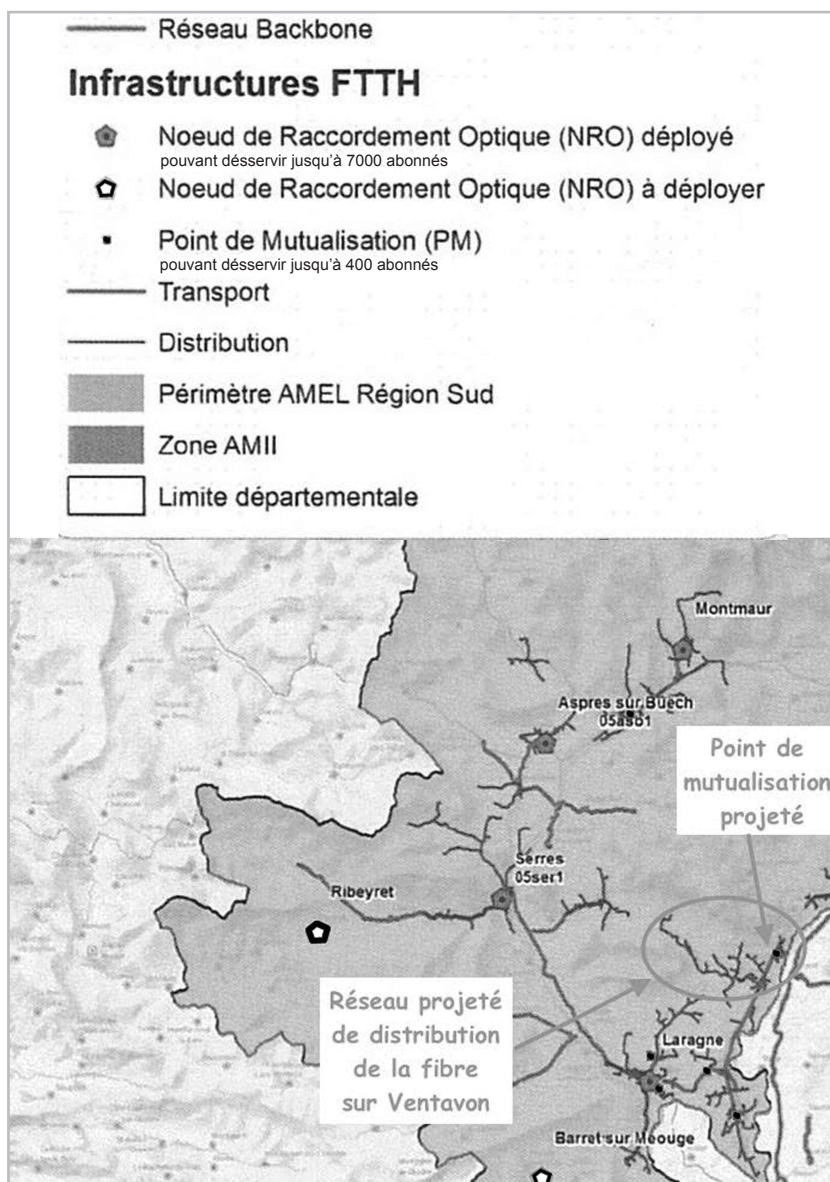
Une fois qu'un PBO est réalisé et après un délai de carence légal, la maison, l'entreprise ou le bâtiment sera alors déclaré « éligible » pour le raccordement final par l'opérateur internet qui aura été choisi par le propriétaire parmi ceux possibles. Ce délai de carence a été mis en place pour permettre aux différents opérateurs internet de pouvoir se déclarer partie prenante, contractuellement parlant, auprès de SFR-FTTH et du Département pour utiliser la fibre posée.

L'éligibilité d'une maison, d'une entreprise ou d'un bâtiment se fait par l'intermédiaire de son adresse officielle (*les nouvelles adresses mises en place sur la commune de Ventavon en mai 2018*) et la date du feu vert pour le raccordement final ainsi que tous les opérateurs internet possibles seront indiqués, le moment venu, sur le site lafibre05.fr/test-deligibilite/

Tous les travaux de réalisation du raccordement final entre le PBO et l'intérieur de la maison, de l'entreprise ou d'un bâtiment se feront également en fibre optique par l'opérateur internet choisi et seront totalement à la charge du propriétaire.

Un raccordement en fibre optique devrait permettre d'espérer une vitesse de téléchargement d'environ 1 Gbit/s, alors qu'actuellement nos branchements ADSL ne peuvent fournir au max et pour les plus chanceux d'entre nous à peine 20 Mbits/s. Une grande majorité des habitants connectés de Ventavon ne dispose que d'un débit inférieur à 5 Mbits/s.

Jean-Luc Lang



EVI DANSE



AG du 16/09/2020 : Corine David, Patricia Kader, Eric Reynaud, France Hector et Isabelle Reynaud

Désormais l'assemblée générale de l'association Evidanse se fera le jour de la réunion d'information pour la reprise des cours en septembre.

Durant celle du 16 septembre dernier, deux nouvelles personnes ont été élues au bureau : Corine DAVID et Patricia KADER. L'association compte 44 adhérents.

Les cours ont repris du 23 septembre au 14 octobre 2020 avec un protocole sanitaire mis en place par la fédération française de danse et depuis tout s'est arrêté, confinement oblige !

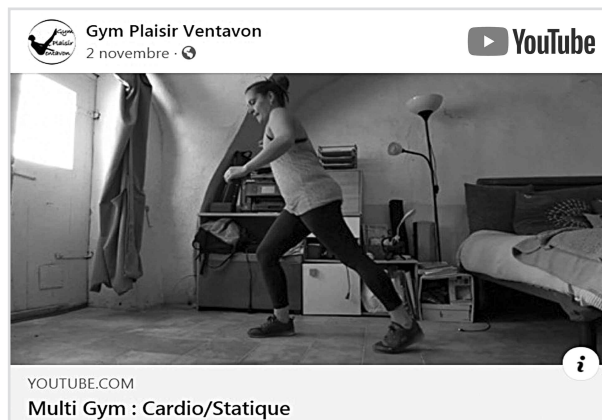
Evidanse se tourne déjà vers la rentrée 2021, et l'association a fait une demande auprès de la Mairie pour occuper la salle de l'ELM une deuxième fois dans la semaine, ce serait le mardi. Elle voudrait créer pour pérenniser l'association une section de danses en ligne. En effet, au vu de la demande et de la difficulté à trouver un cavalier ou une cavalière, cette nouvelle séance pourrait satisfaire d'autres danseurs.

Le programme des animations prévu pour cette année 2020-2021 est en stand by, et les adhérents sont sur les starting-blocs pour repartir danser.



L'assemblée générale de l'association Gym Plaisir à Ventavon s'est tenue le 18 septembre 2020 à 19h devant un petit nombre d'adhérents venus en effectif plus réduit cette année en raison des conditions particulières dues à la Covid. Le bureau a présenté son bilan moral et financier avec des précisions quant aux conditions sanitaires exceptionnelles auxquelles l'association a du faire face et des solutions que Violaine Lecoin, notre animatrice a mis en place pour maintenir le lien social par l'intermédiaire de vidéos et la reprise des cours en juin dans le respect des mesures gouvernementales.

Il a été évoqué les réductions de subventions et l'obligation de puiser dans la trésorerie. Pour justifier les fonds acquis durant une décennie de vide grenier, la trésorière a expliqué le fonctionnement particulier d'une association employant une salariée et l'exercice déficitaire qui en découle depuis la suspension de celui-ci. Il a été noté, également que dans la situation actuelle, il était compliqué d'envisager un événement. L'assemblée a fait part de différentes propositions telles que l'augmentation des cotisations, d'éventuels projets d'événements et la diversification des cours susceptibles d'intéresser un plus grand nombre de personnes. Un appel a été lancé aux bonnes volontés pour que vive l'association. Malgré le bureau en effectif réduit, les adhérents restent confiants.



Concert lyrique

Le concert lyrique du 25 août 2020 qui se déroulait à l'église Saint-Laurent était composé d'un groupe de choristes amateurs encadré par deux professionnels de talent : Lydia Mayo, professeur de chant, soprano et metteur en scène et Frédéric Rubay chef de chant, pianiste. Cette audition a enchanté le public qui a rempli les bancs de l'église disposés pour l'occasion d'une autre façon.

En accueillant ces choristes, Nathalie Bouchet, conseillère municipale fait perdurer Les *Rencontres Musicales* qui avaient lieu annuellement au village et qui étaient organisées par Frédérique Delava de l'association Nota Bene. Au vu du succès rencontré, un autre concert sera programmé pour l'été 2021.



Les affouagistes, les garants du bois et Raymond Jacq, garde forestier : lors du marquage des limites des lots en septembre 2020

AFFOUAGE 2020

Numéros des lots de bois attribués aux affouagistes :

- 1- TORNOR Nicolas
- 2- BUFFET Denis
- 3- BARIDON Rémi
- 4- DIGUE François
- 5- BLAIS Noël
- 6- BRUNETTI Johan et MICHELENA Dominique
- 7- COLOMB Luc et COLOMB Colette

Garde forestier à Ventavon

Raymond Jacq, garde forestier depuis 41 ans à Ventavon vient de prendre sa retraite cette année.

Arrivé en 1979, il était responsable d'un triage forestier de 1800 ha représentant les forêts communales de Ventavon, Esparon, Barillonnette, Vitrolles, Monetier-Allemont et Lazer et de deux forêts domaniales de Bonsecours et des Selles. Puis en 2001, 1500 ha sont venus se rajouter à sa zone géographique initiale d'intervention avec une partie de la forêt domaniale de la Méouge (ex-commune de Chateauneuf-de-Chabre).

En retraçant sa carrière professionnelle à Ventavon, il nous précisait qu'il n'y a jamais eu de coupe de bois vendue dans les forêts communales. Les lots de bois ont toujours été gardés pour l'affouage.

Quant à l'évolution la plus marquante, elle est au niveau du matériel d'exploitation forestière. En l'effet, dans le domanial, l'utilisation de l'abatteuse s'est généralisée et elle est employée par les bûcherons dans les opérations de coupe, d'ébranchage et de tronçonnage des résineux. L'abatteuse est en général utilisée conjointement avec un porteur qui transporte les billons ou les grumes (6 m de long) dans une zone de dépôt.

La nouvelle agent ONF nommée pour Ventavon est :
Clémence Combal.



Déchargement à Sospel

Un élan de solidarité pour les sinistrés de la vallée de la Roya

Tout est parti d'un post sur Facebook publié par Mickaël Mourou de la Garenne (Ventavon) qui exprimait sa solidarité aux sinistrés des Alpes-Maritimes. Il lançait un appel aux personnes de bonne volonté pour aider directement ces gens-là par les moyens d'une collecte en matériel et nourriture, et d'une recherche de bénévoles, d'organiseurs, de chauffeurs, d'endroits de stockage, de fourgons et de camions...

Il ne voulait pas de collecte d'argent mais plutôt que chacun participe, ne serait-ce qu'avec un kilo de patates, 1 litre d'eau, une couverture...

Son message a été reçu 5 sur 5 par une grande partie du département des Hautes-Alpes. Du simple particulier, aux entreprises, aux commerçants, aux élus, aux chambres consulaires, à Michel Garçin son ami et président de l'Union pour l'Entreprise des Hautes-Alpes, tous ont répondu présent.

Et ce sont des tonnes de patates, de fruits, d'outils, de matériel indispensable qui ont été acheminés à Sospel (vallée de la Roya) avec un camion 19 tonnes de l'entreprise Chastel.

Une chaîne de solidarité qui ne s'est pas limitée à un pouce ou à un «j'aime» mais à une véritable prise de conscience de toutes les Hautes-Alpes. Bravo !

La commune participe

L'Association des maires des Alpes-Maritimes et l'association des communes pastorales ont lancé également un appel aux dons et à la solidarité pour soutenir les élus et le pastoralisme touchés par la tempête Alex dans l'arrière-pays niçois (06).

Le conseil municipal de Ventavon a répondu favorablement à cet appel et a décidé d'attribuer 1500€ à l'association des maires du 06 et 1000 € à l'association des communes pastorales.



Catalogue de la BDP 05

Vous pouvez choisir les livres du fond propre de la BDP 05 en vous rendant sur ce site :
bibliotheques.hautes-alpes.fr

Saisissez un mot clé, un titre, un auteur dans le champ réservé au Catalogue. Dès que votre choix est fait, notez les références de l'ouvrage et transmettez les à la Bibliothèque de Ventavon : Tel. **04 92 66 40 24** e-mail : bib.ventavon@gmail.com qui se chargera de le réserver. La BDP 05 passe toutes les six semaines à Ventavon pour apporter ou reprendre ses livres.

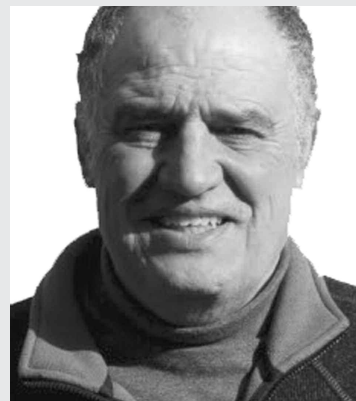
Trombinoscope des anciens élus

Juan MORENO

Juan a fait toute sa carrière professionnelle dans la police, tout d'abord à Lyon puis à Gap. Il a habité longtemps du côté de Serres avant de venir s'installer « Sous le Puy » à Ventavon avec Catherine son épouse, dans les années 2000.

Passionné de chasse, il succède à Paul Peuzin, comme président de la société de chasse « la Diane ventavonnaise » et crée l'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) en 2006.

Les circonstances des élections municipales de son premier mandat le propulse « maire » sans qu'il ait vraiment imaginé avant celles-ci le devenir. Puis, il apprend tout de l'administration communale durant cette première période et choisit en 2020 de se représenter au suffrage des Ventavonnais pour mener à bien tous les projets en cours. Il gère désormais la commune avec beaucoup de sérénité entouré d'une équipe d'adjoints et de conseillers très actifs.



Christian CHAUVIN

En 1969, les parents de Christian, agriculteurs près de Moustiers Sainte-Marie (04) après avoir été expropriés de leurs terres suite à la construction du barrage de Sainte-Croix sur le cours du Verdon, achètent l'exploitation agricole des Ducs dans les hauts de Faye. Christian suit une carrière professionnelle à l'EDF et prend la suite de son père et devient gérant de l'exploitation agricole familiale du domaine des Ducs.

Il plante des abricotiers qui donneront des fruits au goût sublime. Aujourd'hui, les abricotiers n'y sont plus et la plupart des terres sont destinées aux céréales et au pâturage des bovins. Avec Josiane son épouse, ils ont construit une fuste (maison faite de fûts d'arbres bruts empilés) au lieu-dit désormais du même nom. Premier adjoint au maire actuel, il entame son troisième mandat. En connaisseur du terrain, il suit avec attention le projet de raccordement de la source Rouans au réseau d'eau potable.



Michel BELLON

Michel a toujours vécu au lieu-dit Les Chapelles. Etant jeune, il vivait au «Cabanon», la maison de ses parents puis avec Maryse son épouse, ils construisent une maison juste à côté. Ils ont eu deux fils, Nicolas bien connu comme disc jockey dans les fêtes ventavonnaises et Benjamin qui vit avec sa compagne dans la maison des grands parents. Michel a exercé la profession de chef de chantier dans une société de travaux publics pendant de nombreuses années. Il est désormais retraité.

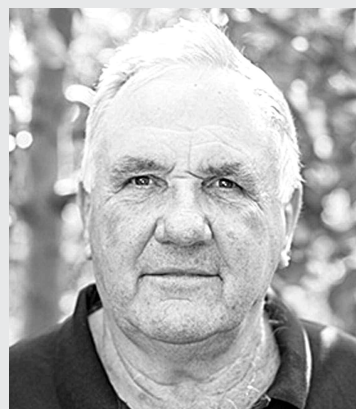
Michel, deuxième adjoint au maire actuel, en est à son cinquième mandat d'adjoint d'affiliée au sein du conseil municipal de Ventavon. Il est membre de la commission «Voirie» et suit le programme des travaux avec un œil de professionnel.



Gérard BEYNET

Natif de Ventavon, il exploite les terres agricoles de ses parents et de ses aïeux à Saint-Martin. Avec Claudine Bonnet, sa compagne, ils produisent des abricots, pommes, poires, raisins, cerises et tomates et les vendent aux marchés de Laragne, de Pont-du-Fossé et de Saint-Bonnet en Champsaur d'où est originaire sa conjointe.

Conseiller municipal depuis 1977 (période entrecoupée d'une pause volontaire entre 1995 et 2001) sous les différents mandats des maires Bodier, Aubert, Gabet, Febvre et Moreno, il entame cette année son sixième mandat au sein du conseil et son troisième en tant qu'adjoint. Réputé pour sa mémoire d'éléphant des événements du passé, il a également une bonne connaissance de la gestion communale et du territoire. Le fait d'avoir été administrateur de la CUMA de Faye et de l'ASA du Beynon pendant de nombreuses années lui a donné le goût de la comptabilité et c'est à ce titre que ses collègues l'ont propulsé à la commission des finances.



Eric BORGNA

Arrivé de Nice, Eric s'installe à Ventavon en 2002 au Roussi.

Il est infirmier anesthésiste à l'hôpital de Gap et Mélanie son épouse est également infirmière. Ils ont trois enfants, Eloane 17 ans, Sören 13 ans et Lyssandre 9 ans.

Imprégné de culture médiévale, Eric se passionne en famille et entre amis à reconstituer des scènes de vie du Moyen Âge dans un but historique et pédagogique où les combats d'épées entre chevaliers, barons, vikings, gueux et manants vont bon train. Il crée puis devient président de l'association *L'Ost des temps jadis* qui organise des animations et des spectacles sur ce thème. Élu conseiller municipal en 2014, il se représente en 2020 et est élu pour un deuxième mandat. Il est notamment membre du groupe «Affaires culturelles» et délégué à la «Défense» pour ce qui est des affaires militaires. A ce propos, sachez qu'il a été gendarme au PGHM de Jausiers (04) lors de son service militaire et qu'il avait même envisagé d'en faire carrière. Il regrette cependant que ses horaires décousus d'infirmier ne lui permettent pas de s'investir un peu plus ou d'être présent plus régulièrement aux réunions municipales.

**Alexandre BEDERIAN**

Alexandre, benjamin de l'équipe municipale, est originaire de Monetier-Allemont où son père avait la station d'essence Total au bord de la route nationale (désormais disparue) mais également quelques terres arboricoles sur Ventavon.

En 2003, Alexandre s'installe comme arboriculteur sur l'exploitation paternelle et convertit une partie de ses vergers en «bio» en cultivant plusieurs variétés de pommes résistantes à la tavelure comme notamment les Story, Mandy, Opal, Reinette du Canada et Reinette des reinettes. Il fait de la vente directe et effectue des analyses régulières d'une partie de ses fruits cultivés encore de façon conventionnelle pour rassurer ses clients qu'ils ont bien «Zéro résidu phytosanitaire».

Avec Sandrine, son épouse, aide-soignante aux Urgences de l'hôpital de Gap et leurs deux enfants Louna et Hugo, ils habitent une maison perchée sur le chemin de Pibert. Élu cette année pour un deuxième mandat, il fait le lien entre les habitants de son quartier et la mairie.

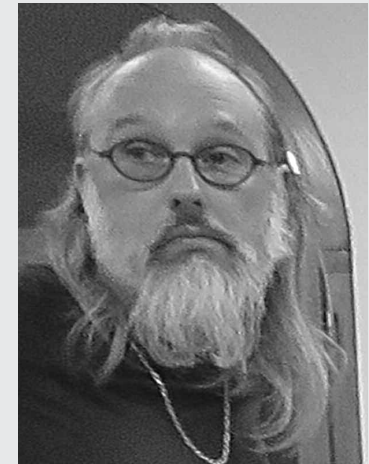
**Jérôme CHEVAL**

Jérôme est technicien d'intervention d'exploitation à EDF. Fils d'électricien, il passe sa jeunesse dans les différentes cités EDF des usines du Poët, de Curbans puis de Sisteron où Gaspard, son père travaillait.

Il était également petit-fils d'électricien. En effet, son grand père paternel travaillait à l'usine hydroélectrique du Beynon.

Quant à son grand père maternel, Augustin Maillet, il était maire de Ventavon de 1945 à 1953. En 1974, ce dernier est exproprié car sa maison se trouve sur le tracé du futur canal EDF. Il reconstruit une nouvelle maison non loin de là, au lieu-dit La Gargasse sur le chemin de la Garenne. C'est là où Jérôme habite depuis 1990.

Jérôme effectue un deuxième mandat de conseiller municipal en mettant ses compétences au profit de tout ce qui concerne l'électricité sur la commune, notamment l'éclairage public. Au sein de la SyME05, il représente le secteur Buëch-Rosanais. Il a également été nommé à la commission des impôts comme titulaire.

**Sébastien LATARD**

Formateur pour adultes dans les métiers du bâtiment à l'AFPA de Gap, il projette avec Aurélie son épouse de monter un cabinet d'étude en économat de la construction.

En attendant, Aurélie qui a les mêmes compétences que lui travaille dans les programmes immobiliers de l'Office Public de l'Habitat 05.

Ils ont une fille de 10 ans, Shahinez.

Arrivé à Ventavon en 2009, il habite rue de la Calade puis achète avec Aurélie une maison à l'angle de la rue Clausonne et de la rue Basse en 2015.

Sébastien est également moniteur de parapente et instruit des stages d'initiation et de perfectionnement dans cette discipline. Il propose également des vols en biplace.

Lors de son premier mandat de conseiller (2014-2020), il voulait apprendre à connaître comment s'administrait une commune, puis il s'est représenté en 2020 pour suivre le projet d'urbanisme de la nouvelle école et de la Licorne qui l'intéresse.





lors d'une inauguration...



sur le vieux pont dit de Napoléon...



avec Henri, son «jumeau»...

ROGER

Les étapes d'une vie

En 1934 : naissance de Roger Febvre à Paris.

Il suit sa scolarité dans le Doubs puis dans le Jura.

1952 : son père est nommé sous-chef à l'usine hydroélectrique du Beynon à Ventavon. La famille habite à la cité EDF.

1953 : école d'électricité à Marseille.

1956 : service militaire en Algérie dans les commandos du génie pendant 30 mois.

1958 : Retour à Ventavon.

Roger épouse Jeannette Davin des Sallas.

1959 : naissance de son premier fils, Roland.

Il est embauché successivement aux usines hydroélectriques de Bollène (84), Oraison(04), Largue (04), Mallemort (13).

1964 : naissance de son deuxième fils, Thierry.

1980 : il est nommé à Roquebillière (06) sous-chef de groupement d'usines avec celles de Saint-Martin de Vésubie et Belvédère (Trois sites tristement célèbres qui ont été submergés lors de la tempête Alex du 3 octobre 2020).

1983 : il devient chef de groupement d'usines à Plan du Var (06).

1985 : Il est affecté comme chef d'une mission internationale en Guinée (Afrique) pour deux ans.

1987 : il prend sa retraite à 53 ans et revient à Ventavon avec Jeannette habiter dans la maison des Chapelles qu'ils avaient fait construire auparavant.

Militant au syndicat CGT, il s'occupait durant sa carrière professionnelle des organismes statutaires pour l'avancement et le reclassement des employés à l'EDF. Puis en 1987, il s'occupa plus spécialement des retraités.

1995 : il est élu maire de Ventavon, et effectue trois mandats jusqu'en 2014.

2020 : Décès de Roger



au Paradis...



Une partie du paysage de Ventavon

Roger Febvre est décédé le 9 septembre 2020 en nous laissant en mémoire les bons moments passés avec lui durant ses trois mandats de maire de Ventavon de 1995 à 2014.

Il semblerait à présent qu'un morceau du paysage de Ventavon s'en ait allé, tant il en faisait partie.

Personnage pittoresque, chaleureux, bon vivant avec toujours une blague au coin de la bouche, il était un véritable fêtard. Pour lui, le côté humain prévalait sur toute considération matérielle ou politique. Dans ses discours, même s'il était peu phraseur, il savait les conclure avec une note plaisante pour conquérir son public et déridier les visages les plus fermés.

Pour la petite histoire, bon nombre d'élus des communes voisines nous racontaient que lors de longues et interminables réunions intercommunales ou préfectorales, ils se précipitaient pour s'asseoir à côté de lui pour ne pas s'ennuyer, certes, mais surtout pour passer un agréable moment. Puis, si la réunion se terminait par un banquet, c'était là, où il se surpassait pour faire rire son auditoire bien sûr, mais aussi pour se faire des amis et pourquoi pas faire avancer des dossiers communaux qui le préoccupaient. Il était convaincu que les bonnes décisions se prennent que dans ces moments conviviaux.

En bon connaisseur du monde de l'entreprise, il avait le contact, la complicité, le discernement qu'il fal-

lait pour s'entourer de gens compétents et faire en sorte qu'une confiance réciproque s'installe.

Il voulait que ses administrés soient contents, que les «minots» aient le maximum et que la vie à Ventavon soit convenable pour tous. Les revenus de la commune étant suffisants pour réaliser de grands projets, il avait de quoi faire des envieux parmi ses collègues des communes voisines qui le taquinaient en l'appelant «Crésus, le roi du pétrole».

Cela ne le gênait nullement, bien au contraire, c'était sa fierté, il savourait sa réussite. Il est vrai qu'il a mené à bien et favorisé beaucoup de chantiers sur notre territoire dont certains rapportent une manne non négligeable à la commune.

Roger aurait voulu que Ventavon ne soit qu'une fête. On le retrouve d'ailleurs sur ces photos d'archives ci-contre et ci-dessous à lancer le bal sur le vieux pont dit de Napoléon lors des festives intercommunales, arriver sur scène entouré des danseuses d'un spectacle de cabaret organisé au village par le comité des fêtes, ou encore lors d'une fête de la pomme où il boit poliment un jus de fruit avec l'évêque des Hautes-Alpes. Des moments où les sourires étaient sur toutes les lèvres.

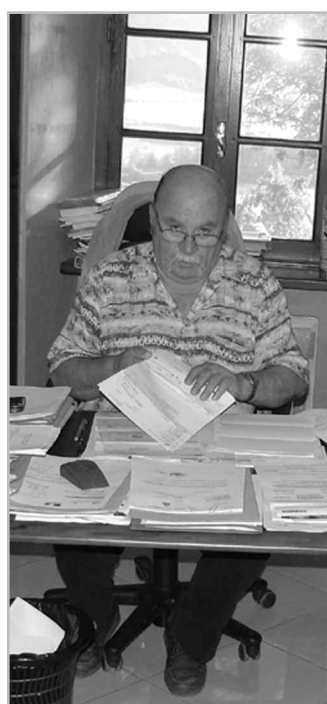
Des souvenirs inoubliables dont on retiendra surtout sa bonne humeur, ses éclats de rire communicatifs, son humanité, ses colères et sa forte personnalité.



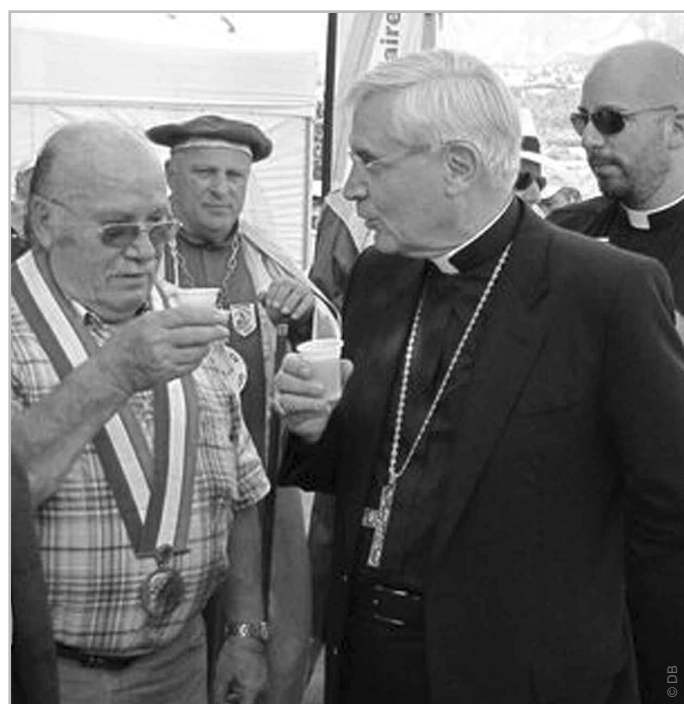
« Ben, vé, j'vous invite... »



en famille...



en mairie...



avec l'évêque des Hautes-Alpes...

L'histoire des maires

La naissance d'une organisation de la communauté des habitants (la commune actuelle) puis l'apparition du maire remontent au milieu du Moyen Âge. Dès lors qu'une communauté d'habitants correspondant géographiquement à une paroisse, était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de représentants. Selon l'époque et les lieux, on parlait de pairs, d'échevins, de conseillers, de syndics ou de consuls. Chez nous dans le sud, on parlera, plus spécifiquement, de "consuls" au sein d'une assemblée, le consulat, l'équivalent du maire et du conseil municipal actuels.

Cette institution est très présente dès la fin du XII^e siècle et jusqu'à la Révolution, oeuvrant pour la sécurité de la ville, sa salubrité et réglant la vie économique. À la fin du XV^e siècle, les maires achètent leur charge pour deux ans. Souvent, celle-ci revient par intermittence aux mêmes plus importants censitaires (*gros propriétaires le plus souvent nobles et imposables*).

Sous l'ancien régime, les officiers du village, les consuls

Par l'édit royal de 1692, sont supprimés les magistrats élus et, dans toutes les villes, sont créés un office de maire et des offices d'assesseurs, en remplacement des syndics choisis par les assemblées d'habitants.

Un office¹ est une dignité personnelle consentie par un souverain ou un seigneur à un individu pour le faire participer à l'exercice de sa souveraineté ou de sa seigneurie (*l'office constituait jusqu'au XVI^e siècle le moteur de fonctionnement de l'administration*). La vente des nouveaux offices permet de renflouer les caisses de l'État.

Des édits de 1764 et 1765 tentent de briser ce système arbitraire en proposant un consul (*ou maire*) choisi par le roi sur proposition de trois candidats. L'administration municipale reste sous le contrôle de l'Intendant Général jusqu'à la Révolution française.

Une fois par an, les propriétaires (*chefs de famille actifs*) siègent à l'assemblée générale de la communauté des habitants et désignent les consuls souvent présélectionnés par le seigneur. De toute façon, la nomination des consuls avait besoin de l'aval du seigneur ou de son représentant (*châtelain ou bayle*). Les consuls sont chargés de répartir et de collecter la taille (*impôt royal sur les biens et revenus*), la capitation (*sur-impôt royal sur la personne*) et autres redevances.

Les consuls sont obligatoirement des taillables de la paroisse. Ils changent tous les ans. Responsables de la rentrée de l'impôt sur leurs propres deniers, les consuls sont choisis parmi les taillables solvables car ils doivent être en mesure de payer à la place des contribuables défaillants. Noblesse, clergé, hommes de loi, officiers de justice échappent à cette charge. Pour chaque quartier, un à trois consuls sont élus lors d'une assemblée des habitants après la grande messe. Ces consuls doivent aller faire du porte à porte pour collecter les sommes auprès des taillables.

1- Le titulaire de l'office est appelé officier. Il doit, en échange de la dignité que lui confère l'office et les gages qui lui sont rattachés, accomplir un service administratif. L'officier est le fonctionnaire de l'époque.

En 1789, le chef portera le nom de maire

La Révolution substitue les communes aux paroisses comme divisions administratives de la France. Le Conseil municipal débat désormais des affaires «communales».

Le registre des délibérations du Conseil Municipal consigne toutes les décisions prises au niveau de la commune.

La première grande loi municipale de l'histoire de France, votée le 14 décembre 1789, uniformise les situations acquises au cours des siècles : chaque communauté désormais, ville ou village, forme une commune dirigée par une municipalité élue dont le chef portera le nom de maire.

Les électeurs, âgés d'au moins 25 ans, n'étant pas domestiques et payant une contribution correspondant au minimum à un salaire de trois journées de travail, élisent un corps municipal et une assemblée de notables parmi ceux d'entre eux qui payent un impôt équivalent à dix journées de travail.

Les premières élections municipales ont lieu en février 1790.

Une fois élu, le maire doit prêter serment. Le 20 mars, l'Assemblée nationale crée un insigne distinctif des fonctions municipales : l'écharpe aux trois couleurs de la Nation, attachée d'un noeud et ornée d'une frange de couleur d'or pour le maire, d'argent pour les officiers municipaux.

En 1792 conformément à la nouvelle loi, le maire et les officiers municipaux prennent possession des registres paroissiaux, où sont consignés les baptêmes, mariages et sépultures, qui deviennent les registres d'état-civil.

A partir de novembre 1792, le suffrage universel est institué et les séances du conseil municipal sont déclarées publiques.

Cela ne dure pas : la constitution de l'an III (*août 1795*) impose le retour au huis clos, qui sera de règle jusqu'en 1877, mais surtout transporte les administrations municipales au chef-lieu du canton.

Plus tard une autre constitution décidera que les maires seront nommés par le préfet. En 1801, le maire est seul chargé de l'administration de la Commune, les conseillers n'étant consultés que lorsqu'il le jugeait nécessaire.

Ce n'est que le 28 mars 1882, qu'une loi sur l'organisation municipale (*encore en vigueur*) est votée, et qui régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal.



LES MAIRES DE VENTAVON			
GONTARD Jacques	1790 - 1790	ROUIT Victor, Alexandre *	1870 - 1871
BRUN Joseph	1790 - 1792	PELLOUX Auguste	1871 - 1876
RICHAUD Joseph	1792 - 1795	MEUNIERE Jean - Baptiste	1876 - 1878
JOBERT Pierre, Paul	1795 - 1799	MEUNIERE Théodore	1878 - 1881
CHEVAL Jean - Louis	1799 - 1800	CAILLET Frédéric	1881 - 1881
TOSCAN DUPLANTIER Joseph	1800 - 1803	CHEVAL Jean - Baptiste	1881 - 1892
RICHAUD Joseph Guillaume	1803 - 1804	RICHAUD Louis	1892 - 1896
TOURNU BEAUVILLARD François, Xavier	1804 - 1809	DUPUY Joseph	1896 - 1897
TOSCAN Aimé	1809 - 1815	GUILLARD Narcisse **	1897 - 1897
RICHAUD Joseph, Guillaume	1815 - 1815	RICHAUD Louis	1897 - 1899
TOSCAN Aimé	1815 - 1815	ANDRE Baptistin	1899 - 1913
JOBERT Edouard	1815 - 1817	PARA Xavier	1913 - 1919
CHEVAL Louis, Paul	1817 - 1821	GUILLAUME Victor	1919 - 1925
TOSCAN D'ALLEMONT Luc	1821 - 1826	GIRAUD Louis	1925 - 1929
SALLA Jean - Pierre	1826 - 1832	MONGES André	1929 - 1944
MOULLET Joseph	1832 - 1837	COLOMB Arthur ***	1944 - 1945
ROUIT François, Antoine	1837 - 1852	MAILLET Augustin	1945 - 1953
TOSCAN D'ALLEMONT Séraphin	1852 - 1852	MONGES André	1953 - 1971
ROUIT François, Antoine	1852 - 1855	BODIER Julien	1971 - 1980
RICHAUD Victor	1855 - 1860	AUBERT Paul	1980 - 1983
PREVE Paul, Jean, Alexandre	1860 - 1863	GABET Jean - Paul	1983 - 1995
PELLOUX Auguste	1863 - 1863	FEBVRE Roger	1995 - 2014
PREVE Paul, Jean, Alexandre	1863 - 1865	MOREÑO Juan	2014 -
PELLOUX Auguste	1865 - 1870		

* Président de la commission municipale ** Président de la délégation municipale *** Président de la délégation spéciale

Tableau des maires de Ventavon en ordre chronologique



État instructif de la situation de la commune de VENTAVON en 1789

La Révolution et l'empire constituent une période où la statistique officielle va provoquer un véritable enthousiasme. L'État multiplie les enquêtes au niveau national, départemental mais aussi local. Il accumule les données, dans deux domaines surtout : la population et l'économie.

Il en ressort, après lecture des réponses à l'enquête faite en 1789 (*ci-contre*), qu'une bonne partie de la population de Ventavon vivait dans une situation de précarité, au seuil de la pauvreté. L'aridité des terrains et du climat donnait de faibles rendements agricoles à peine de quoi nourrir la population.

Sous l'ancien régime, le système de pression fiscale touchait de manière inégale les différentes couches sociales et la majorité des habitants de Ventavon et d'ailleurs (*paysans, citadins*) était littéralement ponctionnée par des impôts importants (*taille, cense, banalité, dîmes*). C'est d'ailleurs, au niveau national, une des causes principales de la Révolution française lors de laquelle seront supprimés les prélèvements seigneuriaux et ecclésiastiques, et qui instituera un monopole fiscal de l'État.

Ce jourd'hui, le 16 avril 1789, se sont assemblés les sieurs officiers de la communauté de Ventavon, ensemble M^e Joseph Brun, ancien maire, nommé syndic² des pauvres de la dite communauté assisté des sieurs Jacques Vollaire et Jacques Gontard, adjoints ou sieur syndic, en suite du pouvoir à eux donné dans l'assemblée des habitants du 13 du présent mois, pour satisfaire et répondre par un état instructif et sincère à la lettre mémoire de MM. Les Procureurs généraux³, syndics des États de la province du Dauphiné, de la date du 28 février dernier, qui n'ont été communiqués aux habitants de ce lieu que le jour de l'assemblée.

1- Déclarent que le sieur Brun, ancien maire de ce lieu, fut député (*mandaté*) par l'assemblée du 24 novembre dernier, pour assister à la première assemblée de Chorges, lieu éloigné de 8 lieues, où il a vaqué quatre jours, qu'à la seconde assemblée de doublure, le sieur Jean-Baptiste Garcin fut député, et que ni l'un ni l'autre n'ont reçu aucun paiement.

2- *syndic* : le Syndic est le défenseur des intérêts de la communauté, et à ce titre, il est éventuellement fondé à intervenir en justice si ces derniers apparaissent lésés ou menacés.

3- *procureurs généraux* : ils personnifient le pouvoir exécutif au niveau d'un département ou d'un district et ont la charge d'agir pour les intérêts du district ou du département

...État instructif de la situation de la commune de VENTAVON en 1789

- 2-** Le village est ramassé et le territoire est composé de trois hameaux appelés le Villard, Faye et la Plaine et de quelques écarts : Bel-Air, Bertrand, La Blanche, Les Claris, Les Gardes et Les Sallas, le tout composant environ 1000 personnes.
- 3-** Il y a un chirurgien actuel à la communauté, gagé pour une année au prix de 96 livres.
- 4-** Il n'y a aucune accoucheuse gagée par la communauté, ni aux environs. (*voir «Accouchement» ci-contre*)
- 5-** Grâce à Dieu, les habitants de la communauté n'ont pas été attaqués de maladie épidémique. On ne pratique pas l'inoculation de la petite vérole. (*voir «Inoculation» ci-contre*)
- 6-** Les bâtiments sont bâtis à chaux, sable et plâtre. La plus grande partie couverte en tuiles et une petite partie couverte de paille, il n'y a que l'église paroissiale couverte en ardoises ; le prix des tuiles, 5 livres le cent, prises sur la fabrique.
- 7-** Le territoire est sec et de petite qualité, et la plupart des terres incultes qui ne produisent rien ; environ le tiers, ravins, marais et rochers ne produisent ni bois ni herbe.
- 8-** Les récoltes ordinaires, une émine de semence en produit à peine trois, année commune, les arbres fruitiers ne produisent aucun revenu en poires et pommes, à peine suffisant pour l'usage des habitants, et n'y ayant que les amandiers qui donnent quelque petit produit, rarement.
- 9-** Tous les grains qui se produisent dans la communauté à peine suffisent pour la consommation des habitants, et leur nourriture ordinaire est du pain, froment mêlé avec de l'épeautre, dont partie sont obligés d'aller travailler ailleurs pour gagner leur vie.
- 10-** En temps de disette, on prend des grains aux marchés de Gap et Sisteron.
- 11-** Dans ce lieu il n'y a aucune production surabondante. Il y a deux foires établies, l'une à la Toussaint, qui est fort ancienne, suivie, et l'autre au premier lundi du mois de juin, nouvellement établie, qui n'est pas beaucoup suivie. Il y a des marchés établis tous les lundis de chaque semaine qui se suivent que depuis la Toussaint jusqu'à Noël, et qui produisent peu de chose.
- 12-** Il n'y a que bois et broussailles, blanches en chênes et faux (*fayards ou hêtres*), qui à peine suffisent pour l'usage des habitants.
- 13-** La communauté n'a aucune terre commune à pouvoir faire quelque production.
- 14-** Il y a un torrent appelé Beynon, fort rapide, qui traverse une partie du terrain et endommage les propriétés des particuliers qui l'aboutissent, malgré les petites fortifications qu'ils peuvent y faire, et qui, en été, où l'arrosage serait utile, se trouve sec. Un autre torrent, appelé Malrieu, sur les limites du terroir de Monetier-Allemont, cause aussi, par sa rapidité, beaucoup de dommages annuellement aux propriétés des particuliers qui l'aboutissent.
- 15-** Le terroir se cultive par des boeufs, mulets et mules, à savoir : 18 paires de boeufs, 20 mulets ou mules ; il y a très peu de menu bétail, n'ayant pas d'herbage pour leur nourriture ; il peut y avoir environ, tant au village qu'aux hameaux, 400 bêtes à laine, de même qu'au gros bétail, cet hiver, faute de nourriture, il n'y a eu aucun moyen, par la stérilité du territoire, d'augmenter les élèves.

M É M O I R E
SUR LA STATISTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES,
ADRESSÉ
AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
PAR LE CITOYEN BONNAIRE,
PRÉFET DU MÊME DÉPARTEMENT,
LE CINQ PLUVIÔSE AN NEUF.

Extraits

EXEMPLES DE LONGÉVITÉ. CONSTITUTION DES HABITANS.

Il y a, dans ce département, peu d'exemples de longévité : quoiqu'il y ait eu deux centenaires en l'an 7, on voit rarement les plus longues carrières, se prolonger au delà de 90 à 95 ans. Cependant il est peu de pays où l'air soit plus pur, les sains généralement plus robustes ; le vent du nord qui souffle assez constamment, chasse tous les miasmes putrides, et éloigne la cause des fièvres intermittentes, et d'autres maladies si communes dans les pays marécageux et dans les pays de plaines : l'habitant est fort, bien conformé, ses muscles sont prononcés, son teint peu coloré et rembruni. Avec une constitution aussi heureuse, un pays aussi sain, il semble que la vie devrait être plus longue, dans les Hautes-Alpes, qu'ailleurs ; mais combien des causes qui atténuent ou détruisent ce principe de vie, que le climat tend à développer avec tant d'avantages !

Petite vérole : pour désigner la variole
(ne pas confondre avec la Grande vérole qui est la syphilis)

INOCULATION.

D'APRÈS l'idée que j'ai donnée plus haut du caractère des habitans et de leur culte pour les anciens usages, on sent que l'inoculation n'a pas dû être accueillie par eux : cependant, depuis plus de vingt ans, le citoyen DHÉRALDE, aujourd'hui maire de Gap, a introduit cette pratique salutaire dans quelques maisons, où les préjugés étaient moins enracinés. Les expériences, justifiées par le succès, n'ont pu l'emporter sur la frayeur, que cause toujours, à l'ignorance, l'innovation même la plus nécessaire, et la petite vérole a continué d'exercer librement ses ravages, dans les villes et dans les campagnes.

L'été dernier, elle a enlevé un dixième des enfans du Briançonnais ; un autre dixième au moins a été mutilé ou défiguré ; les familles frappées dans ce qu'elles avaient de plus cher n'en témoignaient pas plus de confiance aux hommes de l'art qui leur présentaient le remède de l'inoculation : on se plaisait à en exagérer les dangers, on la rendait responsable des accidens qui pouvaient survenir six mois, un an, deux ans après aux inoculés : pour faire taire tous les préjugés, il aurait, en quelque sorte, fallu qu'elle rendit immortel. Aussi était-elle reprouvée sur tout dans les campagnes.

ACCOUCHEMENTS.

On calculerait difficilement le tort que font à la population ces charlatans femelles, soit par le nombre des enfans qu'elles immolent, soit par le nombre de mères qu'elles rendent stériles : ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que l'habitant des campagnes, accoutumé à leur pratique meurtrière, ne balance pas à les préférer à l'accoucheur le plus habile, et c'est ainsi que tout concourt à perpétuer cette cause de dépopulation. Il faut que la loi vienne enfin au secours de l'humanité, en assujettissant à des examens et à l'exhibition de diplômes ceux ou celles qui se livrent à des fonctions aussi importantes : un cours d'accouchement, dans chaque chef-lieu de département, me paraît indispensable ; avant de créer des savans,

CAUSES DES MALADIES DANS LES HAUTES-ALPES.

D'ABORD, l'usage continuel des viandes salées et d'un pain très-grossier, dans les campagnes, occasionne, et doit occasionner beaucoup de maladies.

Pendant l'hiver, l'habitant des campagnes couche, dans les écuries, sur trois à quatre pieds de fumier : l'humidité, le peu de renouvellement de l'air, qui perd ainsi son oxygène, la chaleur qui y règne, tout porte le trouble dans les fonctions animales, et doit altérer, à la longue, les plus forts tempéramens.

La mauvaise distribution des maisons, le petit nombre de fenêtres, le séjour du fumier dans les rues, entretiennent, pour ainsi dire, tous les corps dans une atmosphère putride.

Les corps de baleine, dont se servent les femmes et les enfans, exercent une action continuelle et funeste sur la poitrine ; ils compriment les poumons, nuisent au développement des côtes, donnent lieu à de mauvaises conformations et à des maladies de poitrine : cette détestable habitude a surtout des conséquences extrêmement fâcheuses chez les femmes enceintes.

Dans la vallée du Queyras, l'habitant couche dans des draps de laine, qui servent pendant toute l'année, et qu'on ne lave jamais : on se contente de les exposer à la gelée, pour détruire les insectes ; la sueur, dont la laine est imprégnée, et la malpropreté, doivent engendrer les maladies de la peau, les gales, et vicier le sang.

Un usage qui rend souvent mortelles les maladies les plus faciles à guérir, c'est l'habitude de donner des échauffans sudorifiques, tels que la sauge, le gennépi, le poivre, le gingembre infusés dans du vin, dans toutes les indispositions, même dans celles qui proviennent d'échauffement.

Joignez à toutes ces causes la fatigue excessive qu'occasionnent les travaux de la campagne, dans un pays montagneux, hérissé de précipices, ce qui cause des hernies fréquentes et use rapidement les forces, et vous aurez une idée de ce qui, dans le département des Hautes-Alpes, combat la salubrité du climat.

16- Il y a deux maréchaux dans le lieu, qui ne sont ni artistes ni experts, et peu entendus aux maladies des bestiaux.

17- Aucun habitant ne fait aucun commerce d'industrie ni profitable, à cause de la stérilité du terroir.

18- Les officiers municipaux actuels sont composés d'un châtelain, deux consuls et un secrétaire greffier.

19- Les seuls revenus que la communauté a sont les intérêts de la finance des offices d'auditeurs, péréquateurs et trésoriers, supprimés, qui monte environ à 22 livres annuellement.

20- Les charges locales de l'année dernière, sur la permission du Seigneur intendant, montent à 348 livres 7 sous et 11 deniers sur lesquelles elle paye pour intérêts au sieur Goutefroy 65 livres 7 sous et 11 deniers du capital de 3.869 livres 18 sous.

21- Il y a plusieurs comptes rendus et qui sont reliquateurs à la communauté, et, par rapport à plusieurs reprises qu'ils ont demandés, qui exigent nouvelle vérification, plusieurs consuls qui ont fait fonction nombre d'années, même les modernes, n'ont rendu aucun compte à la communauté ; quelque contrainte qu'on ait prise pour y obliger les premiers comptables, ils ont toujours différé par le moyen d'opposition aux dites contraintes. On les nommera si MM. Les Procureurs des États l'exigent.

22- Par testament de M^{re} Ancelme Laugier, précédent curé de ce lieu, du 9 mars 1745, les pauvres de cette communauté furent institués ses héritiers universels ; il déclara en icelui, entre autres, que sa succession consistait à 40 charges (12 tonnes) blé froment et à des pensions sur des capitaux d'environ 3000 livres ; le dit blé, pour être prêté aux habitants du lieu sur la fin de mai et de juin, en prenant des sûretés convenables pour conserver le capital ; les pensions données aux pauvres, sur les mandats du sieur curé, secondaire et prieur de Montéglin, qu'il a nommés pour ses exécuteurs testamentaires, ensemble sieurs Marc Blayer, Jacques André et Claude Guibert, pour être les dépositaires desdites 40 charges de blé, exiger lesdites pensions et administrer toute ladite hérédité et rendre compte à la fin de chaque année, de même que de faire état et inventaire domestique de toute succession ; qu'il est notoire dans le lieu que feu Jacques André avait été dépositaire et régisseur desdites 40 charges de blé, pendant plusieurs années, et que la quantité avait même augmenté ; que le Sieur Évêque, précédent curé, trouva à propos de changer ledit blé dans des greniers qu'il forma à la maison secondaire, et que, depuis lors, lesdits Sieurs Évêque et Guibert ont seuls administré ladite succession, sans prendre en compte, quelque réquisition que les officiers municipaux lui en aient faite sur cet article, de les vouloir bien édifier ; que le lesdits André et Blayer sont décédés et, dans la suite, le sieur Évêque étant aussi décédé ; le dit Claude Guibert, seul, a géré, et, après lui son fils, consul, étant son héritier et possesseur de ses biens, qui a déclaré qu'il n'y avait aucun blé dans ce moment dans le grenier ; que d'autre part, le sieur Brun, ancien maire, avait remis aux sieurs Pierre André et Étienne Garcin, consuls, en suite d'une transaction passée par le seigneur évêque de Gap, pour les pauvres, pour être joint au mont de piété, la quantité de 10 charges de blé froment, ainsi qu'il résulte de leur reçu du 13 juillet 1755, qu'on ne sait ce qu'elles sont devenues.

Anciennement le sieur prieur du lieu était tenu de donner une aumône aux pauvres, compris dans un état que les officiers de la communauté lui remettaient, d'un quarteron de pain, moitié froment moitié métayer, à chaque pauvre, depuis la Noël de chaque année jusqu'à la Saint-Jean Baptiste (24 juin) suivant ; qui a été converti en grains, de même que l'aumône fondée par les anciens seigneurs, au profit des pauvres, et qui leur est distribuée annuellement quelques jours avant la Noël.

...État instructif de la situation de la commune de VENTAVON en 1789

23- Il n'y aucun hôpital ni fondation pour l'éducation publique, n'y ayant qu'un régent d'école⁴ une partie de l'année.

24- Le parcellaire de la communauté est en très mauvais état et de la date de 1647 et aurait grand besoin d'être renouvelé, n'y ayant aucune cote juste. Les papiers de la communauté sont fermés dans une garde-robe à la maison de ville, par trois clefs entre les mains des officiers.

25- La communauté a quelques procès en instance au Parlement avec différents particuliers, où M^e Clément occupe pour icelle ; si MM. Les Procureurs, syndics des États, désirent connaître les parties et de les faire terminer, on les nommera au premier avis.

26- Pour satisfaire à la volonté des habitants, contenue dans l'assemblée du 13 de ce mois d'avril, ils déclarent que la plus grande partie des habitants payent annuellement au seigneur du lieu 4 ras d'avoine pour droit de chevalage, et une autre partie en sont exempts ; qu'ils payent aussi annuellement, la plus grande partie, 3 sols pour cense personnelle, et les lods⁵ des ventes et échanges de droit de tâche (taisse) et cense⁶, en grains, et vin des possessions qu'ils possèdent ; les forains, un droit de fournage de 3 civadiers de froment par tête, sans distinction d'âge, par personne ; et, dans le village, au four banal, les habitants payent à la cote quarantième, et, au moulin, à la cote quarante-huitième ; et anciennement les habitants avaient droit de faire dépaître leurs bestiaux dans les prés du Laux et de la Palud, non clos, du seigneur⁷, le premier foin levé, et aujourd'hui, il prétend les en priver, par le moyen d'une raze qu'ils y ont construite.

27- La dîme des grains au fermier prieur⁸ se paye à la cote dix-septième, en grains, et le vin et agneaux à la cote quatorzième.

4- **Régent d'école** pour désigner le maître d'école qui exerçait le plus souvent d'autres métiers. Les maîtres d'école étaient engagés de façon temporaire pour quelques mois de l'année, laissant aux enfants leur liberté pour la période des travaux des champs. Cela permettait également une imposition plus modeste pour la communauté.

5- **Lods** : Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive (terre de location rapportant une redevance annuelle en argent ou en nature) relevant de son domaine et payées par l'acheteur.

6- **Cense** : Redevance payée pour des terres, moulins, fours, etc.

7- Gaspard-Louis-Edouard Tournu, **seigneur** de Ventavon de 1780-1790

8- **Le Prieuré de Saint-Martin**, de la dépendance de la prévôté de Chardavon (04), avait pour titulaire, depuis le 19 juillet 1779, Jacques Bertrand, du diocèse du Puy, qui, le 22 février 1790, avait un revenu net de 650 livres.

L'église de Ventavon, sous le vocable de Saint-Laurent, martyr, était à la même époque, occupée par François Tournu, dit de Saint-Germain, nommé le 12 octobre 1775, ayant, en novembre 1790, un revenu de 748 livres. Il était encore en fonction en 1803, choisi le 9 décembre 1804 par Mgr Dessolle, évêque de Digne, pour son vicaire général dans le département des Hautes-Alpes.

9- Un **Mont-de-piété** est un organisme de prêt sur gage, qui a pour mission de faciliter les prêts d'argent, notamment en faveur des plus démunis.

Si ce rapport sur l'État instructif de Ventavon a été réalisé par Joseph Brun syndic, Jacques Voltaire et Jacques Gontard et retranscrit par écrit par Jobert secrétaire greffier, il a également été cosigné par Guibert et Givaudan, tous deux consuls avec leur réflexion personnelle. Ces derniers réfutaient l'article 22, qu'ils considéraient comme faux.

Quant aux trois premiers mandatés par la population, ils persistent et signent avec en annotation personnelle qu'il a été préjudiciable aux pauvres qu'il n'y ait aucun grain dans le grenier des pauvres. Ils ajoutent que le dit Guibert est suspect à la communauté aussi bien comme chargé du Mont-de-piété⁹ que comme greffier de châtelain du seigneur et qu'il se perpétue consul que par le moyen de ses intrigues et cabales qu'il pratique.

L'ambiance entre notables susceptibles de reprendre la gouvernance au sein de la communauté de Ventavon est donnée.

Au premier scrutin municipal de Ventavon en février 1790, ce sera Jacques Gontard qui sera élu « maire » pendant quelques mois, puis ce sera Joseph Brun qui lui succédera jusqu'en 1792.



Rubrique historique réalisée par Denis Buffet avec la documentation :

- Histoire des maires 1789-1939 de Jocelyne George (1990)
- Délibération du 16 avril 1789 de l'assemblée des habitants de Ventavon - Registre mairie de Ventavon (ADHA)
- Texte mémoire des réponses à la demande d'enquête - Archives communales (1789)
- Mémoire sur la statistique du département des Hautes-Alpes du 5 pluviôse An IX par Bonnaire préfet (25 janvier 1801)

NAISSANCES



- **MILA**, fille d'Emeline Favier et de Maxime Del Missier habitant à Anthony (92), est née le 6 avril 2020.



- **TIMÉO**, fils de Mélanie Troja et de Florian Favier habitant à Antibes (06), est né le 7 mai 2020.

- **ELIOTT**, fils de Charlotte Avon et de Geoffroy Potey habitant au Beynon est né le 19 juillet 2020.

- **FREYJA**, fille de Sandrine Alphonse et d'Adrien Bezy habitant route de Bonsecours, est née le 23 juillet 2020.

- **BRICE**, fils d'Agnieszka Szlezak et de Stéphane Isnel habitant route du Grand Guibert est né le 3 septembre 2020.

- **KIRA**, fille d'Océane Menard habitant au Beynon, est née le 5 septembre 2020.



- **MILO**, fils de Sarah Benaïssa et de Benjamin Peru domiciliés à Valenty, est né le Mercredi 25 Novembre 2020.



MARIAGE



Emilie RAVAUTE et Cédric MAUREL RAVALLI habitant au village se sont mariés le 5 décembre à Ventavon.

DÉCÈS

- **Adrien SERRA** est décédé le 23 juin 2020 à Forcalquier (04) à l'âge de 73 ans.

- **Alice FLOUR** est décédée le 8 août 2020 à La Saulce à l'âge de 93 ans.

- **Elise AMAT**, née Aubert, est décédée le 17 août 2020 à l'âge de 92 ans.

- **Roger FEBVRE**, maire de Ventavon de 1995 à 2014, est décédé le 5 septembre 2020 à l'âge de 85 ans.

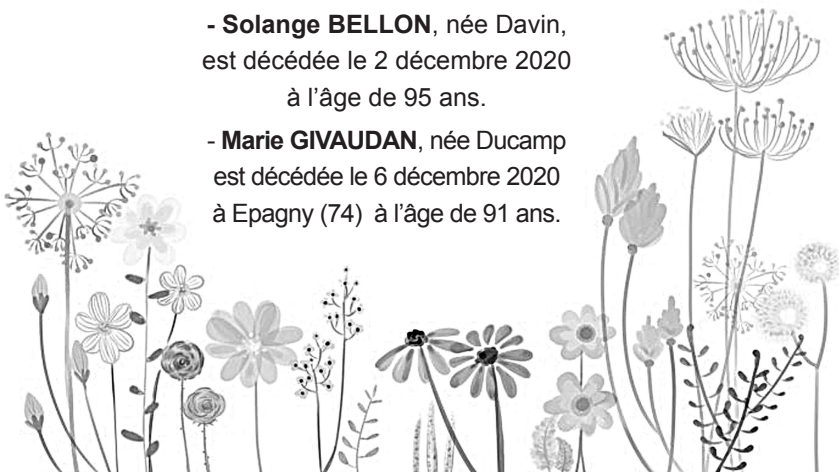
- **Michel GODEFROY** est décédé le 15 novembre 2020 à Fontainebleau (77) à l'âge de 89 ans.

- **May-Jane LAMORA** née Godefroy est décédée le 27 novembre 2020 à La Saulce à l'âge de 92 ans.

- **Gilbert BRACHET** est décédé le 30 novembre 2020 à Digne (04) à l'âge de 83 ans.

- **Solange BELLON**, née Davin, est décédée le 2 décembre 2020 à l'âge de 95 ans.

- **Marie GIVAUDAN**, née Ducamp est décédée le 6 décembre 2020 à Epagny (74) à l'âge de 91 ans.



Animations culturelles

Fenêtre sur Cour *présente* ELM Valenty VENTAVON

THÉÂTRE

Le samedi 27 mars 2021 à 20h30

Aujourd'hui
Muriel LANCAUCHEZ

Plus qu'hier
Gilles GUIEU



RENCONTRE
RUPTURE
AMOUR
DESAMOUR

*Du XXI^{ème} au XIX^{ème} siècle,
on remonte le temps à travers de brèves histoires de couples.*

Toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes n'est que pure coïncidence.
La production ne saurait être tenue pour responsable des règlements de comptes et autres scènes de ménage à la sortie du spectacle.

Compagnie Fenêtre sur Cour Mise en scène : Muriel LANCAUCHEZ

THÉÂTRE DES PAS PRESSÉS
présente

Une comédie de SEBASTIEN THIERY

Dimanche 18 avril 2021 à 17h
ELM Valenty VENTAVON

QUI EST MONSIEUR SCHMITT ?

avec
Brigitte Marie Patricia Bruno Timothé

Mise en scène de Marie PETIT

Concert lyrique
Choristes amateurs
avec Lydia Mayo et Frédéric Rubay
Vendredi 27 août 2021 à 19h
Eglise Saint-Laurent au village

Chansons françaises
par Nicolas Grand Duc
et Frédéric Rubay au piano
Samedi 28 août 2021 (horaire à définir)
Eglise Saint-Laurent au village

Ventavon INFO n°54



Concert lyrique à l'église Saint-Laurent, le 25 août 2020